

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3756

6 décembre 2014

SOMMAIRE

4Finance Lux S.à r.l.	180288	IREF Art-Invest KoelnTurm Services ...	180275
Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.	180242	Isola Lux	180283
Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A.	180242	Jarden Lux Finco S.à r.l.	180275
BGL BNP Paribas	180243	Jarden Lux Holdings S.à r.l.	180275
Blufin S.A.	180242	Jarden Lux II S.à r.l.	180274
Corestate SAND Holdco S.à r.l.	180243	Jarden Lux S.à r.l.	180244
EIF Soparfi D S.à r.l.	180242	Joy S. à r.l.	180245
European Human Ressources Holding S.A.	180248	Juza Holdings S.à r.l.	180243
Favres Development S.A.	180242	Juza Holdings S.à r.l.	180244
Fideom Luxembourg Trust	180277	Lattes S.A.	180248
GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A.	180248	Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l.	180245
Geve Real Estate Sàrl	180247	Lion/Polaris Lux 3 S.A.	180246
G.I.E. Luxembourg for Business	180248	Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l.	180244
Hamilton Sundstrand International Hol- dings (Luxembourg) S.à r.l.	180247	LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l. ...	180249
Immo Invest & Finance S.A.	180246	LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l. ..	180279
Immotion S.à r.l.	180275	LSREF3 Dutch Investments S.à r.l.	180249
Impri+, s.à r.l.	180276	Luxshipping S.A.	180250
Initial Concept S.A.	180247	Magna Carta S.à r.l.	180287
Initial Concept S.A.	180246	Malabar Fund	180288
Inlico Holding S.à r.l.	180247	Omnibus Sàrl	180249
Integra Engineering S.A.	180249	Rhapsody International S.à r.l.	180277
Intermediate Kerpen S.à r.l.	180250	Rhapsody International S.à r.l.	180277
International Toys S.A.	180246	SBG Expertise	180277
IREF Art-Invest KoelnTurm S.à r.l.	180245	TeltCo S.A.	180287
		Traiteur-Lux Événements S.à r.l.	180285
		Uxa Group	180288
		Verne Holding S.à r.l.	180288

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 131.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014176716/10.

(140202996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Baker Hughes Luxembourg Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.
R.C.S. Luxembourg B 131.868.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014176717/10.

(140203143) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

EIF Soparfi D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 372.900,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 26-28, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 107.936.

Le bilan de la société au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014176841/10.

(140202493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Blufin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 95.872.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BLUFIN S.A.

Signature

Référence de publication: 2014176746/12.

(140202772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Favres Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 139.342.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

FAVRES DEVELOPMENT S.A.

Signature

Référence de publication: 2014176863/12.

(140202771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

BGL BNP Paribas, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 6.481.

La liste des signatures autorisées de la banque a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Françoise Marx / Martine Muller.

Référence de publication: 2014176738/10.

(140202719) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Corestate SAND Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 35, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 187.576.

EXTRAIT

Il résulte de deux actes de cession sous seing privé signés en date du 6 octobre 2014 que Corestate Capital AG, avec siège social à Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Suisse), immatriculée auprès du registre de commerce du canton Zug sous le numéro CHE-113.002.233 a cédé:

1. 2.411 parts sociales de la Société à Monsieur Ralph WINTER, né le 13 mai 1963 à Bad Homburg V D Höhe (Allemagne), demeurant professionnellement à Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Suisse); et
2. 1.607 parts sociales de la Société à Monsieur Thomas LANDSCHREIBER, né le 25 juin 1968 à Hanau (Allemagne), demeurant professionnellement à Baarerstrasse 135, CH-6300 Zug (Suisse).

Partant, les 101.786 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont réparties comme suit:

vitB AG	26.786
Corestate Capital AG	70.982
Ralph WINTER	2.411
Thomas LANDSCHREIBER	1.607
Total:	<u>101.786</u>

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014176759/23.

(140203133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Juza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 182.282.

Extrait des résolutions adoptées par l'Associé unique en date 12 novembre 2014:

- Hermanus Roelof Willem Troskie, avec adresse au 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B pour une période indéterminée avec effet au 12 novembre 2014.
- John Broadhurst Mills, avec adresse au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, est nommé gérant de classe B pour une période indéterminée avec effet au 12 novembre 2014.
- La redéfinition des mandats de gérance ordinaire en mandats de gérants de classe A de:
Grahame Ivey, avec adresse professionnelle au 48 Grosvenor Street, London, W1K 3HW, United Kingdom, a été acceptée avec effet au 12 novembre 2014 et ce, pour une période indéterminée.
Craig Sinfield-Hain, avec adresse professionnelle au 3 Domaine Brameschhof, L-8290 Kehlen, Luxembourg, a été acceptée avec effet au 12 novembre 2014 et ce, pour une période indéterminée.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014176964/21.

(140202843) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Jarden Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 18.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 152.079.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14 novembre 2014.
Référence de publication: 2014176962/10.
(140203052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg-Findel, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 143.331.

Extrait des résolutions de l'actionnaire majoritaire de la société Lion/Silk Funding Lux 2 S.à r.l. (La «société») du 13 novembre 2014

1. Acceptation de la résignation d'Intertrust Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 31 août 2014.

2. Acceptation de la résignation de M. Richard Brekelmans, né le 12 septembre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 31 août 2014.

3. Acceptation de la résignation de M. Michael Verhulst, né le 25 août 1969 à Almelo, Pays-Bas, résidant professionnellement au 6, rue Eugène Ruppert, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 31 août 2014.

4. Acceptation de la nomination de Mme Dalia Bleyer, née le 17 juin 1983 à Alytus, Lituanie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérante de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014.

5. Acceptation de la nomination de M. James Lees, né le 31 janvier 1978 à Belfast, Royaume-Uni, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014.

6. Acceptation de la nomination de M. Ganash Lokanathen, né le 5 juillet 1978 à Pahang, Malaisie, résidant professionnellement au 7, rue Lou Hemmer, L-1748 Findel, Grand-Duché de Luxembourg, en tant que gérant de catégorie B de la Société avec effet rétroactif au 1^{er} septembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014176990/31.

(140202328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Juza Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 182.282.

Il est porté à la connaissance de tous que la dénomination sociale de l'associé unique Fashion Holdings Limited a changé pour Motor Holdings Limited.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014176965/13.

(140203019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Joy S. à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1142 Luxembourg, 11, rue Pierre d'Aspelt.
R.C.S. Luxembourg B 119.508.

Monsieur Jean Robert BARTOLINI, diplômé DESS, né à Differdange, le 10 novembre 1962, demeure professionnellement au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Certifié sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2014176968/13.

(140202892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Lion/Polaris Lux 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 2.651.727,00.**

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 154.183.

—
EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de catégorie B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014176985/15.

(140202356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

IREF Art-Invest KoelnTurm S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.
R.C.S. Luxembourg B 163.928.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 novembre 2014 que

- Mme Stéphanie Grisius a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat;
- M. Laurent Heiliger a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat;
- M. Gareth Purcell a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat;
- M. Heiko Rücker a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie B de la Société, avec effet immédiat;
- M. Timothy Thorp a démissionné de sa fonction de gérant de catégorie A de la Société, avec effet immédiat;
- M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- M. George Valentini, né le 21 juin 1958 à Hamilton, Canada, ayant son adresse professionnelle au Suite 301, 30 Adelaide Street East, Toronto, Canada M5C 3H1 a été nommé gérant de catégorie A de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;
- M. Andreas Mischler, né le 16 octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IREF Art-Invest Koeln Turm

Référence de publication: 2014176951/26.

(140202870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Initial Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 138.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014176942/13.

(140202621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Immo Invest & Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.
R.C.S. Luxembourg B 118.909.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour compte de Immo Invest & Finance S.A.

Fiduplan S.A.

Référence de publication: 2014176939/12.

(140202944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

International Toys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 148.290.

Il résulte des résolutions écrites de l'actionnaire unique de la Société du 4 juillet 2014 que le mandat de réviseur d'entreprises agréé de la société VAN CAUTER-SNAUWAERT & Co S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-8041 Strassen, 80 rue des Romains, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52610, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se terminant le 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2014176933/14.

(140203140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Lion/Polaris Lux 3 S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 2.641.726,00.

Siège social: L-1748 Luxembourg, 7, rue Lou Hemmer.
R.C.S. Luxembourg B 154.902.

EXTRAIT

La Société a été informée que le nom d'une gérante de catégorie B de la Société, Madame Dalia Ziukaite, a été changé pour Dalia Bleyer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 novembre 2014.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014176986/15.

(140202370) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Inlico Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.739.

Le Bilan consolidé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg (conforme Art. 316 du loi du la août 1915 concernant les sociétés commerciales).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Manager A

Référence de publication: 2014176929/14.

(140202476) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 168.819.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 30 novembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Hamilton Sundstrand International Holdings (Luxembourg) S.à r.l.

Johannes de Zwart

Gérant

Référence de publication: 2014176912/14.

(140202831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Geve Real Estate Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 170.726.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014176900/13.

(140202652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Initial Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 138.183.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014176941/13.

(140202620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 140.184.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 Novembre 2014.

GEEMF III Holdings Luxembourg S.C.A.

Johannes Laurens de Zwart

Member of the supervisory board

Référence de publication: 2014176896/14.

(140202992) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

G.I.E. Luxembourg for Business, Groupement d'Intérêt Economique.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 19-21, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg C 83.

Il a été décidé que Monsieur Léon Marcel Delvaux résidant à 8, rue Marguerite-Séraphine Beving, L-1234 Luxembourg gérant du Groupement d'Intérêt Economique sera remplacé à compter du 16 septembre 2014 par Monsieur Jean-Louis Thill, résidant à 3, rue Beau-Soleil, L-5318 Contern.

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra 2016.

Luxembourg, le 12.11.2014.

Pour le G.I.E.

Référence de publication: 2014176883/13.

(140203079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

European Human Ressources Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 55-57, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 145.690.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014176853/13.

(140202753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Lattes S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 100.542.

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2014, que G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, est nommée commissaire aux comptes de la société. Le nouveau commissaire terminera le mandat du commissaire sortant G.T. Experts Comptables S.à.r.l., le mandat expirant en 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

G.T. Experts Comptables S.à.r.l.

Luxembourg

Référence de publication: 2014176996/14.

(140202622) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

LSF6 Europe Financial Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 142.579.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177005/10.

(140203007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

LSREF3 Dutch Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romains.

R.C.S. Luxembourg B 191.119.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014177010/10.

(140202861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Integra Engineering S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 177.744.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 10 novembre 2014

Le mandat d'administrateur de catégorie B de Monsieur Luc HANSEN n'a pas été renouvelé.

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

Administrateur catégorie A:

- Monsieur Vladimir TCHIJEVSKI, ingénieur, demeurant professionnellement au 270, route d'Arlon, L - 8010 Strassen.

Administrateurs catégorie B:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 9, rue du Laboratoire, L - 1911 Luxembourg.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 10 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176944/23.

(140202607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Omnibus Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 31, avenue Victor Hugo.

R.C.S. Luxembourg B 138.588.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014178704/11.

(140205130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Luxshipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5515 Remich, 9, rue des Champs.

R.C.S. Luxembourg B 90.856.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2014178629/11.

(140204938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 novembre 2014.

Intermediate Kerpen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 189.455.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh of October.

Before the undersigned, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

“Holdco 1 Citygate S.à r.l.”, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B180.099,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 27 October 2014,

“Holdco 2 Citygate S.à r.l.”, a limited liability company, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B180.152,

here represented by Mrs Caroline SCULTEUR, maître en droit, with professional address in Howald, Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 27 October 2014,

The said proxies, signed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders of “Intermediate Kerpen S.à r.l.” (the “Company”), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B189.455, incorporated pursuant to a notarial deed received by a notarial deed dated 1 August 2014, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the “Mémorial C”) dated 9 October 2014, number 2841, page 136331.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The shareholders resolve to create two classes of managers, which shall be referred to as the “A Managers”, and the “B Managers”.

The shareholders resolve to reclassify the following existing managers as A Managers of the Company:

- Onno BOUWMEISTER; and
- Jonathan PETIT.

The shareholders resolve to reclassify the following existing managers as B Managers of the Company:

- Francisco COLCHERO; and
- Gilles JACQUET.

Second resolution

Considering the below restatement of the Company’s articles of incorporation, the shareholders resolve that the Company shall now, vis-à-vis third parties, be bound by the joint signature of any one A Manager and any one B Manager, which is reflected in article 8 as restated below.

Third resolution

The shareholders decide to fully restate the articles of incorporation of the Company, amending the representation clause, which shall be read as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the “Articles”) of “Intermediate Kerpen S.à r.l.” (the “Company”), a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the “Company Law”).

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the “Registered Office”) is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a “Shareholders’ Resolution”) passed in accordance with these Articles and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the Company Law (“Luxembourg Law”).

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company’s nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.3 to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.4 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.5 to invest and deal with the Company’s money and funds in any way the Board of Managers (as appropriate) think fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.6 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers (as appropriate) think fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company’s property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.7 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.8 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security, including the guarantee and provision of security for the performance of the obligations of and the payment of any money (including capital, principal, premiums, dividends, interest, commissions, charges, discount and any related costs or expenses whether on shares or other securities) by any person including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person which is for the time being a member or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or is associated with the Company in any business or venture, with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company’s undertaking, property, assets or uncalled capital (present and future) or by other means; for the purposes of this article 3.8 “guarantee” includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of (including by advance of money, purchase of or subscription for shares or other securities and purchase of assets or services), indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness of any other person;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favor of any person) that are in the opinion of the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The Company's share capital is set at twenty-eight thousand Euro (EUR 28,000.00) represented by twenty-eight thousand (28,000) shares of one Euro (EUR 1.00) each having such rights and obligations as set out in these Articles.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Company Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Shareholder(s) subject to the Company Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision need not allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights subject as otherwise provided in these Articles.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the Company Law.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of interests. Restrictions on transfers

7.1 No Shareholder may Transfer its Interests, unless such Transfer of Interests is made in accordance with the provisions of this article 7 or the Shareholders Agreement, and the Company Law. The Interests shall not be deemed to be stapled with the exception of the Shares in the Company which shall be deemed to be stapled. For the avoidance of doubt, if shares of the Company (the "Company Shares") held by a Shareholder are to be Transferred, shares of the Finance Entity (the "Finance Entity Shares") held by that Shareholder must also be transferred at the same time and to the same transferee as the Company Shares and vice versa.

7.2 A Shareholder may, at any time, make a Transfer of its Interests in the Company to an Affiliate of such Shareholder provided that a Shareholder may only Transfer all (but not some only) of its Company Shares and Finance Entity Shares to such Affiliate; and provided, however, that prior written notice of such Transfer is provided to the non-Transferring Shareholder and that such Transfer does not cause a default under any Loan.

7.3 Each proposed Transferee of Interests who is not already a Shareholder shall, as a condition precedent to such Transfer, execute an agreement supplementary to the Shareholders Agreement pursuant to which such Transferee shall agree to be bound by the provisions of the Shareholders Agreement and execute such further documents as may be necessary, in the opinion of the Company, to make it a party thereto.

7.4 Any purported Transfer of Interests by any Shareholder other than in accordance with the Articles and the Company Law shall be null and void, and the Company shall refuse to recognise any such Transfer for any purpose.

8. Management.

8.1 Proposal and Appointment of the Managers.

The Company shall be managed by four (4) Managers, of whom two (2) shall be 'A' Managers selected for appointment by Catalyst and two (2) shall be 'B' Managers selected for appointment by Devon. At least one (1) 'A' Manager and one (1) 'B' Manager shall be resident outside the United Kingdom and at least one (1) 'A' Manager and one (1) 'B' Manager shall be resident in Luxembourg. All Managers will be resident outside of Germany.

8.2 Meetings of the Board of Managers.

(1) Convening of the meetings of the Board of Managers

(i) The Board of Managers shall meet upon call by the chairman, or any Manager, at the place (in Luxembourg) indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the Board of Managers, but in his or her absence, the Board of Managers may appoint another Manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

(ii) Written notice of any meeting of the Board of Managers must be given to the Managers at least twenty-four hours in advance of the meeting and such notice shall specify in reasonable detail the business to be considered at the meeting.

This notice may be omitted in case of assent of each Manager in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a Board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the Board of Managers.

(2) Proceedings at meetings of the Board of Manager

(i) The Managers shall hold each year at least four meetings of the Board of Managers in Luxembourg, being understood that, to the extent reasonably practicable, attendance in person of each Manager will be required at such Board meetings (subject to article 8.2 (b)(vi)). A quorum for a meeting of the Board of Managers shall be three out of the 'A' Managers and 'B' Managers, except in respect of Conflict Matters where the quorum shall be two Non-Conflicted Managers. If a quorum is not present within 30 minutes after the time specified for a meeting in the notice of the meeting then it shall be adjourned for 5 Business Days at the same time and place.

(ii) Upon receipt of the Board meeting notice and agenda referred to in article 8.2(1)(ii), each Manager shall promptly consider whether such agenda contains a Conflict Matter, acting in good faith, and if any such Manager considers that the relevant agenda contains a Conflict Matter, then:

(1) in respect of a Conflict Matter where he/she is a Conflicted Manager, then he/she shall notify the other Managers of such fact no later than the start of the relevant part of the Board meeting; or

(2) in respect of a Conflict Matter where he/she considers that any other Managers is a Conflicted Manager, then he/she shall notify those other Managers of such fact no later than at the start of the relevant part of the Board meeting.

A Conflicted Manager shall withdraw from such Board meeting throughout the time during which the relevant Conflict comes to be considered by the Non-Conflicted Managers.

(iii) The Board of Managers shall choose from among its members a chairman, and may choose a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a Manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers. The chairman, who shall not have a second or casting vote, shall until the first annual general meeting following the Completion be chosen by the 'B' Managers; at each subsequent annual general meeting the chairman shall resign and a new chairman shall, if the previous chairman was an 'A' Manager, be a 'B' Manager, and if the previous chairman was a 'B' Manager, be an 'A' Manager.

(iv) In dealings with third parties, the Board of Managers has the power to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all transactions consistent with the Company's object and purpose.

(v) Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by e-mail or facsimile another Manager as his proxy, subject to the restriction that no Manager who is a UK or Germany tax resident Manager may act as a proxy for another Manager. A Manager may represent more than one of his or her colleagues.

(vi) Any Manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The Board of Managers can deliberate or act validly only if the quorum is present or represented at a meeting of the Board of Managers. Subject to article 8.2(b)(ix) below in relation to Reserved Matters, decisions shall be taken by a simple majority vote of the Managers, except for decisions related to Conflict Matters under article 8.2(b)(ii) which shall be taken by a simple majority vote of the Non-Conflicted Managers

(vii) The minutes of any meeting of the Board of Managers shall be signed by the chairman or, in his or her absence, by the vice-chairman, and by an 'A' Manager if the first signatory is a 'B' Manager or by a 'B' Manager if the first signatory is an 'A' Manager. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, and by an 'A' Manager if the chairman is a 'B' Manager or by a 'B' Manager if the chairman is an 'A' Manager.

(viii) The Board of Managers may pass unanimous resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by e-mail or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

(ix) Subject to article 8.2(b)(x), no action shall be taken by any Shareholder or Manager or other officer or employee of the Company in relation to any of the matters listed below (the "Reserved Matters") unless the same shall have been approved in advance by Shareholder Consent:

- (A) the approval/adoption/amendment of the Business Plan;
- (B) the determination if the Company requires Additional Contributions (other than Emergency Funding);
- (C) any establishment of reserves for the Company or the JV Companies not set forth in the Business Plan save as required for regulatory purposes and/or to comply with the terms of the Senior Financing;
- (D) any change to or deviation from the then current Business Plan which has (or would have) a Material Impact;
- (E) any application for planning consent or any variation or renewal thereof in each case that is a diversion from the then current Business Plan;
- (F) the borrowing or raising of money (other than intra-group) (whether or not on the security of any property or assets of the Company), any refinancing of any Loan (including but not limited to the loan evidenced by the Senior Financing) or the demand for repayment of any loan (other than intra-group) or the creation of any mortgage, charge, pledge or other encumbrance upon or in respect of the business or the assets of the Company or any part thereof, or

any variation to the Loans, and provided further that notwithstanding anything in these Articles to the contrary, neither Devon nor any of their Affiliates shall be obligated to provide any guaranty with respect to any financing;

(G) the entering into of any derivatives, foreign exchange contracts, swaps, options or similar financial instruments by the Company, except as expressly provided for in the then current Business Plan;

(H) the making or guaranteeing of any loan or advance whatsoever (other than intra-group) or the giving of any guarantee, indemnity, credit or security or any agreement to effect any of the foregoing save as expressly provided for in the then current Business Plan;

(I) any disposal of the Property, or any other property, or any title to a property, which is not expressly provided for in the then current Business Plan;

(J) any further acquisition and disposition by the JV Companies of any material asset or any real property or any interest in real property or any material part thereof which is not expressly provided for in the then current Business Plan;

(K) any acquisition or disposal of or subscription for shares, securities or any other interest in the Company or any other company or the formation of any subsidiary or the participation in (or the disposal of any interest in) any partnership, joint venture or profit sharing arrangement otherwise than as expressly provided for in the then current Business Plan;

(L) the consolidation, sub-division or alteration of any rights attached to any share capital, the purchase by the Company of its own shares, the reduction of share capital, the capitalisation of any amount standing to the credit of any reserve or the reorganisation of any of the share capital of the Company save as expressly provided for in the then current Business Plan;

(M) the entering into or undertaking of any merger, de-merger, business combination, consolidation, reconstruction, recapitalisation or reorganisation or transfer of all or substantially all of the assets of the Company;

(N) the approval of the insurance coverage to be carried by the Company and of any insurance claim or insurance settlement by the Company save as expressly provided for in the then current Business Plan;

(O) the admission of any new equity holders to the Company;

(P) any material change, extension or limitation in the nature or scope of the business or the corporate purpose of the Company or the establishment or acquisition of any new business;

(Q) any action which is ultra vires the purpose of the Company;

(R) any approval, variation or termination (other than in accordance with its terms) of these Articles, any Shareholder Loans, the Asset Management Agreement, any Property Manager Agreement and any Development Management Agreement (or equivalents thereof);

(S) the initiation, defence or settlement of any litigation, arbitration or administrative proceeding or claim or proceeding (other than those covered by insurance or not involving more than EUR 200,000 and the collection of individual debts not exceeding EUR 200,000 arising in the ordinary course of business and provided the Shareholders are notified of all such claims and collections);

(T) any change to the organisational documents or articles of association of the Company, or changing the tax or legal structure or the jurisdiction of formation of the Company;

(U) any action that would reasonably be expected to constitute a material default under a material agreement to which the Company is a party or under which any assets of the Company are bound or affected;

(V) the creation of any committee of the Board of Managers, changing the size of the Board of Managers or any committee thereof or changing the composition thereof;

(W) the granting or withdrawing of any powers of attorney or similar powers other than in the ordinary course of business;

(X) the appointment or dismissing of employees and the granting of any service or consultancy agreements and any material alterations in the terms of any such agreements, in each case where the expenditure is more than EUR 100,000 per annum;

(Y) the establishment or amendment of any pension scheme;

(Z) the hiring or dismissing, or changing the compensation of, or agreeing to any severance package for a manager or director of the Company;

(AA) changes to the payment of any fees or expenses to the Managers, save as expressly provided for in the then current Business Plan;

(BB) the creation of any share option, bonus or other incentive scheme;

(CC) the declaration or payment of any dividends or other distributions or return of capital, or any payment of interest on or repayment of any Shareholder Loans, otherwise than in accordance with article 14.1;

(DD) an initial public offering or listing of equity interests of the Company;

(EE) the appointment or removal of legal counsel, auditors, accountants, financial advisers, brokers, consultants or insurers, other than those named in the Business Plan;

(FF) the adoption of the annual accounts and any budget and any changes thereto;

(GG) unless required to do so by law, the initiation of any bankruptcy, dissolution, liquidation or winding up proceedings, moratorium or suspension of payments (or any similar proceedings) with respect to the Company;

(HH) the grant to any person of the right to appoint any manager or director of the Company;

(II) any change to the name or legal form of the Company;

(JJ) any change to the accounting policies or principles, material tax elections, tax status or conventions, or fiscal year of the Company, otherwise than to the extent required by law or to comply with any applicable accounting statement or standard;

(KK) the selection and appointment of an appraiser to appraise the Property (other than the selection of a Valuer in accordance with the Shareholders Agreement);

(LL) except as set forth in a Business Plan, any entering into, renewal of, amendment or modification of, waiver of rights with respect to, enforcement of rights with respect to, approval or consent under, or termination of, (i) any transaction between the Company and an Affiliate of a Shareholder (ii) any agreement for a term in excess of one (1) year that cannot be terminated on not more than one month's notice without penalty or premium of more than EUR 100,000.00; and

(MM) entering into, amending or terminating lease agreements with respect to the Property;

(NN) payment of any fee to any Shareholder or its Affiliate;

(OO) the appointment or termination of a Property Manager;

(PP) the acquisition of any property or material asset (other than the Property);

(QQ) (i) the approval by the Company of any amendment of the Saturn Clause, (ii) the acceptance by the Company of any waiverletter supplied by Saturn Elektro-Handelsgesellschaft mbH (which shall have been prenegotiated with and approved by the Company), (iii) the confirmation by the Company of its satisfaction that the risk of the Saturn Clause is otherwise sufficiently mitigated, in each case in connection with clause 7.1(a)(ii)(y) of the Shareholders Agreement.

(RR) agreeing to do any of the above.

(x) Notwithstanding article 8.2(b)(ix), the Board of Managers shall, without Shareholder Consent, take any action required to refinance (or otherwise comply with the terms of or avoid a default under) the Senior Financing or other third party funding.

(c) If the Shareholders are unable to make a unanimous decision on a Deadlock Matter (a "Deadlock"), then the Deadlock Matter shall be tabled for a period of 20 Business Days. On or before the last day of such 20 Business Day period, the Shareholders shall convene a second meeting to reconsider the Deadlock Matter (the "Deadlock Meeting"). If the Shareholders, acting reasonably and in good faith having regard to the most recently adopted Business Plan of the Company, are unable to make a unanimous decision with regard to such Deadlock Matter at the Deadlock Meeting, then either Shareholder may, within 10 Business Days after the date of such Deadlock Meeting, serve a written notice (a "Deadlock Notice") upon the other Shareholder stating that a Deadlock has occurred and identifying the subject matter of the Deadlock Matter. If the Deadlock Notice is delivered after the date which is three years from the date hereof (the "Lockout Date"), then the provisions of the Shareholders Agreement shall apply.

(d) If a Deadlock has occurred, the relevant Deadlock Matter shall be deemed not to have been approved (whether a Deadlock Notice is served before or after the Lockout Date and whether or not a Shareholder serves a Disposal Notice pursuant to the Shareholders Agreement). If the Deadlock relates to the annual approval of the Business Plan, the previous Business Plan will continue in effect for the following year, with all values to be adjusted by the prevailing German consumer price index.

8.3 Management Generally.

(a) Subject to article 8.2, the management, control and operation of the Company and the other JV Companies and the formulation and execution of business and investment policy shall be vested exclusively in the Board of Managers of such JV Company, and such Board of Managers shall exercise all powers necessary and convenient for the purposes of the Company (or the other JV Companies, as applicable) on behalf and in the name of the Company (or the other JV Companies, as applicable), in accordance with these Articles.

(b) The Managers shall act in accordance with the Management Rules as may be part of the Shareholders Agreement.

(c) The death or resignation of a Manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company or any other JV Company.

(d) The Manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

(e) Except as otherwise provided herein, no Shareholder shall have the right to, and no Shareholder shall, take part in the management or affairs of the Company, nor in any event shall any Shareholder have the power to act or bind the Company in any way unless delegated such power by the Board of Managers.

(f) Except as otherwise provided in these Articles, a Shareholder shall not be obliged to abstain from approving or disapproving any matter proposed for Shareholder Consent because of any interest (or conflict of interest) of such Shareholder (or any Affiliate thereof) in such matter.

(g) Each Shareholder agrees that, except as otherwise expressly provided herein and to the fullest extent permitted by applicable law, the approval of any Reserved Matter as provided herein shall bind each Shareholder and shall have the same legal effect as the approval of each Shareholder of such action.

8.4 Business Plan

(a) The Board of Managers shall manage the Company in accordance with the Business Plan.

(b) Prior to 1 December in each year the Board of Managers shall distribute the draft Business Plan for the subsequent year to the Shareholders for consideration and, if thought fit, approval by 15 December. If the Shareholders fail to agree the updated Business Plan, such failure will be considered a Deadlock Matter.

9. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:

9.1 Any A Manager together with any B Manager;

9.2 Any person to whom such power has been delegated in accordance with article 10.

10. Agent of the managers. Any manager may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

11. Shareholders' resolutions.

11.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.

11.2 Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares.

11.3 A meeting of shareholders may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

11.4 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

11.5 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a meeting of Shareholders provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.

12. Business year.

12.1 The Company's financial year starts on 1st January and ends on the 31st December of each year.

13. Distributions on shares.

13.1 Unless otherwise agreed under these Articles, from the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

14. Distribution of net proceeds.

14.1 Distributions shall be made solely in accordance with this Article 14.

14.2 Distribution of Net Proceeds

(a) Distributions of Net Proceeds shall be made as follows as soon as reasonably possible following the sale of any of the Property or the Property Entity or any other asset by any JV Company and at such other times as the Managers may determine, and shall be applied in the following order (whether distributed via the Company or the Finance Entity):

First payment of any Default Interest and then repayment of any Default Loans;

Second 100% pari passu to Devon and Catalyst pro rata in accordance with their respective Company Percentages until Devon has received a 10% IRR on its Contributions;

Third 85% pari passu to Devon and Catalyst pro rata in accordance with their respective Company Percentages and 15% to Catalyst as an incentive until Devon has received a 15% IRR on its Contributions; and

Thereafter 80% pari passu to Devon and Catalyst pro rata in accordance with their respective Company Percentages and 20% to Catalyst as an incentive.

Payments pursuant to paragraphs commencing Second, Third and Thereafter shall be made as payment of interest on Shareholder Loans and/or repayment of Shareholder Loans (in each case pari passu between Shareholder Loans held by Devon and Catalyst), and/or dividends or other distributions to Devon and Catalyst, in each case in accordance with the terms of the Shareholder Loans and otherwise as determined by the Board of Managers.

(b) For the avoidance of doubt, any and all fees payable to Catalyst or the Asset Manager (including the Catalyst Acquisition Fee and Asset Management Fee) shall not be deemed to be distributions for the purposes of this article 14.1.

14.3 Simulated Disposal Distribution

(a) If Devon acquires all of Catalyst's Interests in accordance with the Shareholders Agreement, the IRR shall be calculated, and agreed or determined (as the case may be), in accordance with article 14.4, provided that (for the purposes of the IRR calculation), the Shareholders shall be treated as having received Simulated Disposal Distributions on the date

that is 20 Business Days after the date of the Disposal Notice. The IRR calculation shall also set out the distributions of Net Proceeds that each Shareholder would have received pursuant to article 14.1

(b) As soon as the IRR and the distribution of Net Proceeds have been agreed or determined pursuant to articles 14.1, 14.2, 14.3 and 14.4, the Company shall pay to Catalyst (or shall procure that one of the other JV Companies pays to Catalyst) the amount that would have resulted from the waterfall described in article 14.1.

(c) For the purposes of this article 14.3, a “Simulated Disposal Distribution” shall be the amounts that the Shareholders would have received had the Property been sold for the relevant Property Value, Revised Property Value or Final Property Value (as the case may be), the proceeds of such sale had been used to discharge all liabilities (present and future, actual and contingent, accrued pro rata up to the date that is 20 Business Days after the date of the Disposal Notice) of the JV Companies, and the remaining proceeds had been distributed to the Shareholders in accordance with article 14.1 (in each case immediately prior to the transfer of Catalyst’s Interests to Devon in accordance with the Shareholders Agreement (as the case may be).

14.4 Calculation of IRR

(a) Catalyst shall prepare and deliver to Devon its calculation of the IRR (i) on each distribution to a Shareholder and (ii) pursuant to article 14.3.

(b) Devon shall review the IRR calculation (and, in the case of article 14.3, the distribution of Net Proceeds) as provided by Catalyst and shall notify Catalyst in writing within 20 Business Days of the date of such delivery as to whether or not it accepts such IRR calculation (a “Response Notice”). Catalyst shall ensure that Devon is given prompt access to all additional information Devon may require and available to Catalyst to enable it to make its decision. Devon shall notify Catalyst within 15 Business Days of any additional information requirement. If Devon does not deliver a Response Notice to Catalyst within such 20 Business Day period after delivery of Catalyst’s IRR calculation, then Devon shall be deemed to have accepted the IRR calculation.

(c) If Devon delivers a Response Notice stating that it does not accept Catalyst’s IRR calculation, then the Shareholders shall have a period of 10 Business Days to and shall, in good faith and acting reasonably, attempt to come to an agreement regarding such IRR calculation. If the IRR calculation is still not agreed between the Shareholders at the end of such 10 Business Day period, then either Shareholder may refer the matter to the Expert for a determination in accordance with the Shareholders Agreement.

15. Dissolution - Winding-up - Final distributions.

15.1 Dissolution.

(a) The Company shall be dissolved, and its affairs shall be wound up upon the first to occur of the following:

(i) an election by the Board of Managers pursuant to the unanimous consent of the Managers, to dissolve the Company at such time as the Property and any other real property owned by the JV Companies have either been sold or transferred, or

(ii) the termination of the legal existence of the last remaining Shareholder of the Company or the occurrence of any other event which terminates the continued shareholding of the last remaining Shareholder of the Company in the Company unless the Company is continued without dissolution in a manner permitted by these Articles or applicable law.

Upon the occurrence of any event that causes the last remaining Shareholder of the Company to cease to be a Shareholder of the Company to the fullest extent permitted by law, the representative of such Shareholder is hereby authorised to, and shall, within 90 Business Days after the occurrence of the event that terminated the continued shareholding of such Shareholder in the Company, agree in writing (A) to continue the Company and (B) to the admission of the representative or its nominee or designee, as the case may be, as a substitute Shareholder of the Company, effective as of the occurrence of the event that terminated the continued shareholding of such Shareholder in the Company.

15.2 Winding-up.

When the Company is dissolved, the business and property of the Company shall be wound up and liquidated pursuant to Shareholder Consent or, in the event of a dissolution event described in article 15.1, by such liquidating trustee as may be approved by Shareholder Consent (the remaining Shareholders being hereinafter referred to as the “Liquidator”). The Liquidator shall use its best efforts to reduce to cash and cash equivalent items such assets of the Company as the Liquidator shall deem it advisable to sell, subject to obtaining fair value for such assets and any tax or other legal considerations.

15.3 Final Distribution.

Within 90 Business Days after the effective date of dissolution of the Company, the assets of the Company shall be distributed in the following manner and order:

(a) to the payment of the expenses of the winding-up, liquidation and dissolution of the Company;

(b) to pay all creditors of the Company, other than Shareholders, either by the payment thereof or the making of reasonable provision therefore;

(c) to establish reserves, in amounts established pursuant to Shareholder Consent or by such Liquidator, to meet other liabilities of the Company; and

(d) the remaining assets of the Company shall be applied and distributed in accordance with the provisions of article 14 of these Articles.

16. Definitions. When used in these Articles the following terms shall have the meanings set out below, it being understood that any legal term for any action, remedy, method of judicial proceeding, legal document, legal status, court, official or any legal concept of thing shall in respect of any relevant jurisdiction be deemed to include what most nearly approximates in that jurisdiction to the legal term used herein:

“A’ Manager” shall mean an A Manager of the Company (or, where relevant, any other JV Company) selected for appointment by Catalyst from time to time in accordance with article 8.

“Additional Contributions” shall mean any additional contribution to be made by Catalyst and Devon in accordance with the Shareholders Agreement. “Additional Shareholder Loans” shall mean any loans, preferably in a form of profit participating loans, made by Catalyst or Devon to the Company after the Initial Shareholder Loans except for Default Loans.

“Affiliate” shall mean, with respect to a person, any other person that directly or indirectly controls, is controlled by, or is under common control with the first person which, for the avoidance of doubt, shall include any entity managed by any such person. For the purposes of this definition, “control” shall mean the power, directly or indirectly, either to (i) vote a majority of the securities having ordinary voting power for the election of managers or directors of such person or (ii) direct or cause the direction of the management and policies of such person, whether by contract or otherwise; provided, however, that

a) no person (“X”) shall be treated as being controlled by Devon simply as a result of a person who controls Devon being one of the directors of X; and

b) no JV Company shall be treated as being controlled by either Shareholder.

For the avoidance of doubt the Asset Manager will be treated as an Affiliate of Catalyst.

“Articles” shall mean the articles of association of the Company, dated on or about the date hereof, as amended, modified, supplemented or restated from time to time, as the context requires.

“Asset Management Agreement” shall mean that certain asset management agreement entered into on or immediately after Completion, by and between the Property Entity and the Asset Manager.

“Asset Management Fee” shall mean all fees and payments specified or paid under the Asset Management Agreement.

“Asset Manager” shall mean Catalyst Capital GmbH.

“B’ Manager” shall mean a B Manager of the Company (or, where relevant, any other JV Company) selected for appointment by Devon from time to time in accordance with article 8.

“Board of Managers” or “Board” shall mean the board of Managers of the Company (or, where relevant, any other JV Company) from time to time.

“Business Day” means a day or days (other than a Saturday or Sunday) on which banks are open for business in Luxembourg, United Kingdom and the British Virgin Islands.

“Business Plan” shall mean the annual business plan and budget approved by the Shareholders in respect of the Property and showing all payments to Catalyst and its Affiliates, the initial such Business Plan being attached to the Shareholders Agreement, as the same may be amended or modified from time to time in accordance with the terms of the Shareholders Agreement.

“Calculation Date” shall mean the date of the 13 September 2013.

“Capital Proceeds” shall mean (A) the cash or other consideration received by the Company or the Finance Entity (including interest on instalment sales when received) as a result of (i) any sale, exchange, abandonment, foreclosure, insurance award, condemnation, easement sale or other similar transaction relating to any property of the Company or the Finance Entity, (ii) any financing or refinancing relating to any property of the Company or the Finance Entity, (iii) any release of reserves, and (iv) any other transaction which, in accordance with generally accepted accounting principles, would be treated as a capital event, in each case less (B) any such cash which is applied to (i) the payment of any ongoing costs and expenses related to the Property or any JV Company which are funded by Additional Contributions, (ii) the repayment of debt of the Company or the Finance Entity which is required under the terms of any indebtedness of the Company or the Finance Entity; and (iii) the establishment of reserves (which relate to reserves funded from a capital call rather than out of operating cash flow). “Capital Proceeds” shall also mean any of the foregoing which are received by any of the other JV Companies to the extent received by the Company or the Finance Entity as dividends or distributions or return of capital or principal on liquidation or otherwise.

“Catalyst” shall mean Holdco 2 Citygate S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 180.152.

“Catalyst Acquisition Fee” shall mean the acquisition fee paid at Completion to Catalyst Capital GmbH or one of its Affiliates by the Property Entity in the amount of EUR 300,000.00, exclusive of VAT.

“Catalyst Initial Capital Contribution” shall mean any contribution made by Catalyst to the Company on or prior the Calculation Date.

“Catalyst Initial Shareholder Loans” shall mean any loan granted by Catalyst to the Company on or prior the Calculation Date.

“Catalyst Sharing Percentage” shall mean the Catalyst’s percentage interest in the Company being equal to 2%.

“Company Percentage” shall mean, with respect to Catalyst, the Catalyst Sharing Percentage and, with respect to Devon, the Devon Sharing Percentage.

“Companies” means the Company and the Finance Entity.

“Completion” means the date of completion as set out in the Shareholders Agreement.

“Conflicted Manager” means, with respect to a Conflict Matter, each of the Managers appointed by the Shareholder to whom a Conflict Matter applies.

“Conflict Matter” means any matter relating to (A) a dispute between the Company on the one hand and any Shareholder or its Affiliates on the other hand or (B) the entering into of any agreement (other than the Shareholders Agreement and any loan agreement with either of the Companies to which both shareholders are a party) between the Company on the one hand and any of the Shareholders or their Affiliates on the other hand and all dealings relating to such agreement; provided always, however, that any revisions to the Business Plan shall not be deemed to be a Conflict Matter.

“Contributions” means the aggregate of the Initial Capital Contributions, the Initial Shareholder Loans and the Additional Contributions.

“Deadlock” shall have the meaning specified in article 8.2(c).

“Deadlock Matter” shall mean any of the Reserved Matters;

“Deadlock Meeting” shall have the meaning specified in article 8.2(c).

“Deadlock Notice” shall have the meaning specified in article 8.2(c).

“Default Interest” shall mean the amount of interest payable on any Default Loan.

“Default Loan” shall have the meaning specified in the Shareholders Agreement.

“Development Management Agreement” shall have the meaning given to it in the Asset Management Agreement.

“Devon” shall mean Holdco 1 Citygate S.à r.l. a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg and having its registered office at 22, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies’ Register under number B 180.099.

“Devon Initial Capital Contribution” shall mean any contribution made by Devon to the Company on or prior the Calculation Date

“Devon Initial Shareholder Loans” shall mean any loan granted by Devon to the Company on or prior the Calculation Date

“Devon Sharing Percentage” shall mean the Devon’s percentage interest in the Company being equal to 98%.

“Disposal Notice” shall have the meaning specified in the Shareholders Agreement.

“Emergency Funding” means in case (a) the Shareholders determine by Shareholder Consent that the Company or the Property Entity requires additional funds or (b) the Company or the Property Entity requires additional funds in order to refinance (or otherwise comply with the terms of or avoid a default under) the Senior Financing or any other third party funding.

“Expert” shall have the meaning specified in the Shareholders Agreement.

“Final Property Value” shall have the meaning specified in the Shareholders Agreement.

“Finance Entity” means Finance Kerpen S.à r.l., a limited liability company existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

“General Partner” means Propco Kerpen Verwaltungs GmbH.

“Independent Firm” means each of Jones Lang LaSalle, Savills, CBRE, Real Estate Advisory Group, Cushman & Wakefield, and Knight Frank, or such other firms as the Shareholders may agree from time to time;

“Initial Contributions” means the sum of the Initial Capital Contributions and the Initial Shareholder Loans.

“Initial Capital Contributions” means the Catalyst Initial Capital Contribution together with the Devon Initial Capital Contribution.

“Initial Shareholder Loans” means the Catalyst Initial Shareholder Loans together with the Devon Initial Shareholder Loans.

“Interests” shall mean any share, Shareholder Loan, Default Loan, securities, claims, title or other rights in the Company or the Finance Entity.

“IRR” shall mean, with respect to a Shareholder, the annual discount rate (calculated using the XIRR function in Microsoft Excel) that results in a net present value equal to zero when such discount rate is applied to (i) such Shareholder’s Contributions to the Companies, as an outflow, and (ii) all periodic distributions (including, without limitation, all distributions made pursuant to article 14) by the Company to such Shareholder, as an inflow. The IRR shall be calculated on the basis of the actual number of days elapsed over a 365 or 366-day year, as the case may be, using cumulative annual compounding (for the avoidance of doubt when making such calculations the dates relevant to such

calculation shall be the dates on which any cash distributions occur). Each IRR calculation for (i) the Devon Initial Capital Contributions shall be determined from and including the Calculation Date and (ii) any Devon Additional Contributions shall be determined from and including the date of such Devon Additional Contribution. All IRR calculations will be made in accordance with article 14.4. For the avoidance of doubt, cash flows deriving from a Default Loan shall not be classified as distributions, nor be included in the calculation of distributions, for the purposes of the IRR calculation.

“JV Company” shall mean any one of the Company, the Finance Entity, the General Partner and the Property Entity and “JV Companies” shall be interpreted accordingly.

“Liquidator” shall have the meaning specified in article 15.2.

“Loan” shall mean any financing, other than any Shareholder Loans and Default Loans, entered into by the Company and/or secured by the Property.

“Lockout Date” shall have the meaning specified in article 8.2(c).

“Management Rules” shall mean the rules of management as set out in the Shareholders Agreement.

“Managers” shall mean the managers of the Company (or, where relevant, any manager of the other JV Company) from time to time.

“Material Impact” shall mean:

(i) any costs which would result in the total operating costs (meaning the yearly budgeted operating expenses excluding interest and banking fees) set out in the then current Business Plan being exceeded by more than 10% p.a.; or

(ii) any capital expenditure which is more than the higher of: (x) EUR 25,000.00 and (y) 10 % p.a. of the yearly amount budgeted in the then current Business Plan.

“Net Proceeds” shall mean the sum of (x) Capital Proceeds plus (y) Non-Capital Proceeds.

“Non-Capital Proceeds” means (x) any cash or other consideration received by the Company or the Finance Entity other than Capital Proceeds, less (y) any such cash that is applied to the establishment or increase of reserves of the Company or the Finance Entity as approved by the Managers, less (z) any administrative costs in respect of the Company or the Finance Entity. “Non-Capital Proceeds” shall also mean any of the foregoing which are received by any of the other JV Companies to the extent received by the Companies as dividends or distributions or return of capital or principal or otherwise.

“Non-Conflicted Manager” means, with respect to a Conflict Matter, each of the Managers appointed by the Shareholder to whom a Conflict Matter does not apply.

“Property” means Fachmarktzentrum Falde/Auf dem Burig located in city of Kerpen in Germany, registered in the land register of district court of Kerpen file no. 2046, which is owned by the Property KG.

“Property Entity” means Fachmarktzentrum Falder/Auf dem Bürig GmbH & Co. KG to be renamed PropCo Kerpen GmbH & Co. KG.

“Property Manager” means a third party service provider to the Company, under the monitoring of the Asset Manager, appointed in accordance with the Property Management Agreement.

“Property Manager Agreement” shall have the meaning given to it in the Asset Management Agreement.

“Reserved Matters” shall have the meaning specified in article 8.2(ix).

“Response Notice” shall have the meaning specified in article 14.4(b).

“Senior Financing” shall mean the facility to be made at the disposal of the Property Entity by an external bank.

“Shareholders Agreement” shall mean any shareholders agreement entered into with respect to the Company.

“Shareholder Consent” shall mean the unanimous approval of a Reserved Matter by the Shareholders.

“Shareholder Loans” means the aggregate of the Initial Shareholder Loans and the Additional Shareholder Loans.

“Shareholder’s Contributions” shall mean the sum of the Initial Contribution and the Additional Contributions.

“Shareholders” shall mean Catalyst and Devon an “Shareholder” means either of them.

“Third Party” shall mean, with respect to any Shareholder, any person that is not an Affiliate of either Devon or Catalyst.

“Transfer” shall mean any sale, transfer, assignment, pledge, mortgage, exchange, hypothecation, grant of a security interest or other direct or indirect disposition or encumbrance of an interest (including, without limitation, by operation of law) or the acts thereof. The terms “Transferor”, “Transferee” “Transferred” and other forms of the word “Transfer” shall have correlative meanings.

“Valuer” shall have the meaning specified in the Shareholders Agreement.

“VAT” shall mean the tax imposed by the Sixth Council Directive of the European Communities and any national legislation implementing that directive together with legislation supplemental thereto.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

1.1.2 17.1.1 a reference to:

(a) a company shall be construed so as to include any company, corporation or other body corporate or other legal entity, wherever and however incorporated or established.

(b) a “subsidiary” of a company or corporation shall be construed as a reference to any company or corporation:

(i) which is controlled directly or indirectly by the first-mentioned company or corporation;

(ii) more than half of the issued share capital of which is beneficially owned, directly or indirectly, by the first-mentioned company or corporation; or

(iii) which is a subsidiary of another subsidiary of the first-mentioned company or corporation,

and, for these purposes, a company or corporation shall be treated as being controlled by another if that other company or corporation has the power, directly or indirectly, either to i) vote a majority of the securities having ordinary voting power for the election of its managers or directors or (ii) direct or cause the direction of its management and policies, whether by contract or otherwise.

(c) a person shall be construed so as to include any individual, firm, company, government, state or agency of a state or any joint venture, association, partnership, works council or employee representative body (whether or not having separate legal personality).

17.1.2 Where in these Articles a French term is given in italics or in italics and in brackets after an English term and there is any inconsistency between the French and the English, the meaning of the French term shall prevail.

17.1.3 References to “EUR” and “euro” mean the single currency of the participating states of the European Union adopted under European Council Regulation (EC) No. 974/98.

17.1.4 The expressions “shall cause” or “shall procure that” or any similar expression shall be construed as an “obligation de porte-fort”, but also as a guarantee by the relevant party of the due and timely performance of all actions, agreements and obligations to be performed by any of its Affiliates under these Articles.

17.1.5 The words “hereof”, “herein”, “hereunder”, “hereinafter” and words of similar import, when used in these Articles, shall refer to these Articles as a whole and not to any particular provision of these Articles.

17.1.6 All time periods referred to in these Articles, unless otherwise stated, shall be counted in days. A “day” is defined as the 24-hour period starting and finishing at midnight. Such time periods shall commence at midnight on the Business Day following the triggering event and shall terminate at midnight following the expiration date, unless this date does not fall on a Business Day, in which case the expiration date shall be postponed to the next Business Day.

17.1.7 If a time period is to be calculated in months or years, the period will start at midnight on the day in which the triggering event occurred and shall terminate at midnight preceding the determined monthly or yearly anniversary of the triggering event (“de quantième à veille de quantième”).

17.1.8 The titles and headings used in these Articles are only inserted to facilitate the reading of the Articles and do not express in any way the intended understanding of the Shareholders. They shall not be taken into account for the interpretation of these Articles.

17.1.9 In these Articles, unless otherwise provided, any reference to an Article is a reference to an Article of these Articles.

17.1.10 English language words used in the Articles intend to describe Luxembourg legal concepts only and the consequences of the use of those words in English law or any other foreign law shall be disregarded.

17.1.11 References to any Luxembourg legal concept shall, in respect of any jurisdiction other than Luxembourg, be deemed to include the concept that in that jurisdiction most closely approximates the Luxembourg legal concept.

17.1.12 The ejusdem generis principle of construction shall not apply to these Articles. Accordingly, general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words. Any phrase introduced by the term “other”, “including”, “include” and “in particular” or any similar expression shall be construed as illustrative and shall not limit the sense of any words preceding those terms.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L’an deux mille quatorze, le vingt-sept octobre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire résidant à Sanem, Grand-duché de Luxembourg.

Ont comparu:

«Holdco 1 Citygate S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22 Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.099,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, maître en droit, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 27 octobre 2014,

«Holdco 2 Citygate S.à r.l.» une société à responsabilité limitée, régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22 Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.152,

ici représentée par Madame Caroline SCULTEUR, prénommée, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg en date du 27 octobre 2014,

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés de «Intermediate Kerpen S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22 Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 189.455, constituée suivant un acte notarié en date du 1^{er} août 2014, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») en date du 9 octobre 2014, numéro 2841, page 136331.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident de créer deux catégories de gérants, qui seront désignés comme les «Gérants A» et les «Gérants B».

Les associés décident de reclasser les gérants suivants en

Gérants A:

- Onno BOUWMEISTER; et
- Jonathan PETIT Les associés décident de reclasser les gérants suivants en

Gérants B:

- Francisco COLCHERO; et
- Gilles JACQUET.

Seconde résolution

Considérant la refonte des statuts de la Société devant être décidée ci-dessous, les associés décident que la Société sera valablement engagée en toutes circonstances relativement à la gestion journalière par la signature conjointe d'un Gérant A et d'un Gérant B, ce qui est reflété dans l'article 8 tel que refondu ci-dessous.

Troisième résolution

Les associés décident de refondre les statuts de la Société dans leur intégralité, modifiant la clause relative à la représentation et devront dès lors être lus comme suit:

1. Forme et nom. Ce document constitue les statuts (les «Statuts») d'«Intermediate Kerpen S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg notamment la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi de 1915»).

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le «Siège Social») est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 en tout autre endroit au sein de la même commune du Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance si la Société administrée par un Conseil de Gérance; ou

1.1.3 2.2.2 en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg (au sein de la même commune ou non) par résolution des associés de la Société (une «Résolution des Associés») prise en conformité avec ces Statuts - notamment l'article 11.3 - et les lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg notamment la Loi de 1915 (la «Loi Luxembourgeoise»).

2.3 Au cas où des événements d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire de Siège Social, restera de nationalité luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par l'Associé Unique ou le Conseil de Gérance, le cas échéant.

2.4 La Société peut ouvrir des bureaux ou des succursales au sein du Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger.

3. Objet. L'objet de la Société est:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes entités dans lesquelles la Société a un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription originale, offre publique, achat, échange ou autre) la totalité ou une partie du capital, des actions, des obligations, des bons ou autres titres émis ou garantis par toute personne et tout autre actif et de les détenir en tant qu'investissements, de les vendre, de les échanger et d'en disposer;

3.2 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir par tout autre moyen tout bien immeuble ou meuble et tout droit ou privilège existant sur ce bien ou relatif à celui-ci;

3.3 de détenir toutes actions, obligations et autres titres ainsi acquis; d'améliorer, gérer, développer, vendre, échanger, louer, hypothéquer, disposer de, octroyer des options sur, ou négocier la totalité ou une partie des biens et droits de la Société;

3.4 de réaliser tout commerce ou affaires de toutes sortes et d'acquérir, entreprendre ou poursuivre tout ou une partie des affaires, des biens et/ou passifs de toute personne réalisant des affaires;

3.5 d'investir et de négocier de l'argent et les fonds de la Société de quelque manière que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) estime adéquate et de prêter de l'argent et d'octroyer crédit à toute personne avec ou sans garantie;

3.6 d'emprunter, lever ou garantir le paiement de sommes d'argent de quelque manière que l'Administrateur Unique ou le Conseil de Gérance estime adéquate, incluant l'émission (dans le cadre permis par la Loi Luxembourgeoise) d'obligations et autres titres ou instruments financiers, perpétuels ou autre, convertibles ou non, à payer ou non sur la totalité ou une partie des biens de la Société (présents et futurs) ou sur son capital non encore libéré, et d'acheter, racheter, convertir et rembourser ces titres;

3.7 d'acquérir tout intérêt dans, fusionner avec, ou entrer dans tout partenariat ou accord relatif au partage de profits, l'union d'intérêts, la coopération, la participation en société, la concession mutuelle ou autre, avec toute personne, incluant tout employé de la Société;

3.8 de conclure toute garantie ou tout engagement d'indemniser, et de fournir toute sûreté incluant les garanties et octroi de sûretés pour la réalisation d'obligations et le paiement de toute somme d'argent (incluant le capital, le principal, les primes, dividendes, intérêts, commissions, charges, escomptes ou tous coûts relatifs ou dépenses sur actions ou autre titres) par toute personne incluant toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne étant membre ou ayant un intérêt direct ou indirect dans la Société ou étant associée avec la Société dans toute activité ou entreprise, que la Société en reçoive ou non une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect), soit par engagement personnel ou hypothèque, sûreté ou privilège sur tout ou une partie du fonds de commerce, des biens, des actifs ou du capital non encore libéré de la Société (présent et futur) ou par tout autre moyen; pour les besoins du présent Article 3.9 «garantie» inclut toute obligation, quel qu'en soit le libellé, de payer, satisfaire, fournir des fonds pour le paiement ou la satisfaction de (incluant l'avance d'argent, l'achat ou la souscription d'actions ou autres titres et l'achat d'actifs ou de services), d'indemniser et maintenir indemnisé contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être responsable, de toute autre manière, des dettes de toute autre personne;

3.9 de faire toute chose prévue aux paragraphes du présent Article 3 (a) dans toute partie du monde; (b) en tant que commettant, agent, le contractant, fiduciaire ou autre; (c) par l'intermédiaire de fiduciaires, agents, sous-contractants ou autres; (d) seul ou avec d'autre(s) personne(s);

3.10 de faire toutes choses (incluant conclure, réaliser ou délivrer des contrats, actes, accords et arrangements avec ou en faveur de toute personne) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (tel qu'approprié) considère comme incitant ou propice à l'accomplissement de tout ou partie de l'objet social de la Société, ou l'exercice de tout ou partie des pouvoirs de celle-ci;

SOUS RESERVE que la Société n'entrera jamais dans aucune opération qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui exigerait une licence professionnelle conformément à la Loi Luxembourgeoise, sans l'autorisation requise par celle-ci.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est de vingt-huit mille euros (EUR 28.000,00), représenté par vingt-huit mille (28.000) parts sociales, d'une valeur d'un euro (EUR 1,00) chacune (les «Parts Sociales») ayant les droits et obligations tels que prévus par les Statuts.

5.2 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le «Compte de Prime d'Emission») sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions visant à utiliser le Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et aux présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans restriction, accepter de l'equity ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou d'autres titres en contrepartie de celles-ci et peut inscrire ces contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions relatives à l'utilisation de l'un de ces comptes doivent être prises par les Associé(s) conformément à la Loi de 1915 et

aux présents Statuts. Afin de lever toute ambiguïté, une telle décision ne doit allouer aucune des contributions au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales ont des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter, rembourser et/ou annuler ses Parts Sociales conformément à la Loi de 1915.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plusieurs personnes sous réserve que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société lequel d'entre eux devra être considéré comme leur représentant; la Société s'adressera à ce représentant comme s'il était l'unique associé au regard de cette Part Sociale notamment eu égard à l'exercice du droit de vote, aux dividendes ainsi qu'à tous autres droits à paiement.

7. Transfert des titres. Restrictions des transferts

7.1 Aucun Associé ne peut Transférer ses Titres, à moins qu'un tel Transfert de Titres soit effectué en vertu des dispositions prévues aux articles 7 ou dans le Pacte d'Associés ainsi qu'en vertu des dispositions prévues dans la Loi de 1915. Les Titres ne seront pas considérés comme liés à l'exception des Parts Sociales de la Société qui seront considérées comme liées. Afin d'éviter toute ambiguïté, si les parts sociales de la Société (les «Parts Sociales de la Société») détenue par un Associé doivent être transférées alors les parts sociale de la Société Finance (les «Parts Sociales de la Société Finance») détenue par ce même associé devront aussi être transférées au même moment et au même cessionnaire que celui recevant les Parts Sociales de la Société et vice versa.

7.2 Un Associé peut, à tout moment, effectuer un Transfert de ses Titres dans la Société à un de ses Affiliés pour autant qu'un Associé peut seulement transférer tout (et pas simplement une partie) de ses Parts Sociales de la Société et de ses Parts Sociales de la Société Finance à ce même Affilié; étant cependant entendu qu'une notification écrite devra être envoyée à l'Associé non-Transférant et qu'un tel Transfert ne porte atteinte à aucun Prêt.

7.3 Chaque Cessionnaire de Titres proposé qui n'est pas encore Associé devra, en tant que condition préalable à un tel Transfert, honorer un accord supplémentaire au Pacte d'Associés selon lequel ce Cessionnaire accepte d'être lié par les dispositions du Pacte d'Associés et d'exécuter de tels documents si nécessaire, d'après l'avis de la Société, afin qu'il en devienne partie.

7.4 Tout prétendu Transfert de Titres par tout Associé autre qu'en vertu des Statuts et de la Loi de 1915, sera considéré comme étant nul et non avvenu, et la Société refusera de reconnaître un tel Transfert pour quelque usage que ce soit.

8. Gérance.

8.1 Proposition et Nomination des Gérants

La Société est administrée par quatre (4) Gérants dont deux (2) seront des Gérants A proposés pour nomination par Catalyst et dont deux (2) seront des Gérants B proposés pour nomination par Devon. Au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B résideront en dehors du Royaume-Uni et au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B résideront au Grand-Duché de Luxembourg. Tous les Gérants résideront en dehors du territoire allemand.

8.2 Réunions du Conseil de Gérance

(a) Convocation aux réunions du Conseil de Gérance

(i) Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de tout Gérant au lieu (Luxembourg) indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance mais en son absence, le Conseil de Gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre Gérant en vue d'assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

(ii) Un avis écrit de toute réunion du Conseil de Gérance sera porté à la connaissance des Gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion. Cet avis mentionnera en détail la transaction devant être discutée lors de ladite réunion. Il pourra être passé outre à cette convocation en cas d'assentiment de chaque Gérant par écrit ou par e-mail ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance.

(b) Procédures lors des réunions du Conseil de Gérance

(i) Les Gérants pourront, chaque année, tenir au moins quatre réunions du Conseil de Gérance à Luxembourg, étant entendu que, jusqu'à un degré raisonnable, la présence en personne de chaque Gérant sera requise à de telles réunions du Conseil de Gérance (selon les dispositions de l'article 8.2 (b)(vi)). Afin de tenir le Conseil de Gérance, le quorum sera de trois Gérants A et Gérants B, sauf si l'on est en présence de Matière Conflictuelle où le quorum sera alors de deux Gérants non Conflictuels. Si le quorum n'est pas rempli dans les 30 minutes suivant l'horaire prévu dans l'avis pour une telle réunion, alors la réunion sera ajournée pour 5 Jours Ouvrables au même moment et au même endroit.

(ii) Jusqu'à la réception de l'avis de réunion du Conseil ainsi que de l'agenda et en vertu des dispositions de l'article 8.2(a)(ii), chaque Gérant devra considérer sans délais si un tel agenda contient ou non une Matière Conflictuelle, en agissant de bonne foi; si l'un des Gérants considère que l'agenda en question concerne une Matière Conflictuelle, alors:

(A) dans l'hypothèse où nous sommes en présence d'une Matière Conflictuelle dans laquelle il/elle est un Gérant Conflictuel, alors il/elle devra notifier aux autres Gérants, un tel fait, pas plus tard qu'au début de la réunion du Conseil de Gérance concernée; ou

(B) dans l'hypothèse où nous sommes en présence d'une Matière Conflictuelle dans laquelle il/elle considère que tout autre Gérant est un Gérant Conflictuel, alors il/elle devra notifier à ces autres Gérants de tels faits pas plus tard qu'au début de la réunion du Conseil de Gérance concernée.

Un Gérant Conflictuel devra se retirer d'un tel Conseil de Gérance pendant toute la durée au cours de laquelle le Conflit en question vient à être considéré par les Gérants non Conflictuels.

(iii) Le Conseil de Gérance devra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire dont la qualité de Gérant n'est pas requise, qui sera responsable de tenir les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance. Le président, n'ayant pas de voix prépondérante ni de seconde voix, devra, jusqu'au moment de la première assemblée générale annuelle suivant l'Achèvement, être choisi par les Gérants B; à chaque assemblée générale annuelle suivante, le président devra démissionner et devra laisser place à un nouveau président, si le président précédent était un Gérant A, il devra laisser place à un Gérant B, et si le président précédent était un Gérant B, il devra laisser place à un Gérant A.

(iv) Lors de relations d'affaires avec des parties tierces, le Conseil de Gérance dispose du pouvoir d'agir au nom de la Société et ce dans toutes circonstances et pourra également autoriser toutes transactions en rapport avec l'objet social et le but de la Société.

(v) Tout Gérant pourra se faire représenter à toute réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, par e-mail ou par télécopie, un autre Gérant comme étant son mandataire, sous réserve de la restriction suivant laquelle aucun Gérant résidant fiscal anglais ou allemand ne peut agir en tant que mandataire pour un autre Gérant. Un Gérant pouvant représenter plusieurs de ses collègues.

(vi) Tout Gérant peut participer à toute réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le Conseil de Gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si le quorum est présent ou représenté à la réunion du Conseil de Gérance. En vertu des dispositions de l'article 8.2(b)(ix) ci-dessous concernant les Matières Réservées, les décisions seront prises à la majorité simple des voix des Gérants, sauf en ce qui concerne les décisions touchant aux Matières Conflictuelles comme cela est décrit à l'article 8.2(b)(ii) qui devront, quant à elles, être prises à la majorité simple des voix des Gérants non Conflictuels.

(vii) Les procès-verbaux de toutes les réunions du Conseil de Gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président et par un Gérant A dans le cas où le premier signataire est un Gérant B ou par un Gérant B si le premier signataire est un Gérant A. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président et par un Gérant A si le président est un Gérant B ou par un Gérant B si le président est un Gérant A.

(viii) Le Conseil de Gérance peut adopter à l'unanimité des résolutions circulaires lorsqu'il exprime son approbation par écrit, par e-mail ou par télécopie, ou par tout autre moyen de communication similaire, qu'il confirmera par la suite par écrit. Le tout formera les procès-verbaux prouvant l'existence de telles résolutions.

(ix) En vertu de l'article 8.2(b)(x), aucune action ne pourra être entreprise par aucun Associé ou Gérant ou par tout autre fonctionnaire ou employé d'une Société JV au nom de la Société en ce qui concerne les matières listées ci-dessous (les «Matières Réservées»), à moins que ce qui suit n'ait été approuvé antérieurement par Consentement des Associés:

- (A) l'approbation/l'adoption/la modification du Business Plan;
- (B) la décision selon laquelle la Société requiert des Apports Supplémentaires (autre que le Refinancement d'Urgence);
- (C) tout établissement de réserves pour la Société ou les Sociétés JV non prévues dans le Business Plan sauf si cela est requis par les réglementations et/ou afin de respecter les termes du Financement Senior;
- (D) tout changement ou discordance à partir du Business Plan en vigueur qui aurait ou pourrait avoir un Impact Matériel;
- (E) toute demande d'approbation de planification ou de toute variation ou renouvellement, à chaque fois qu'une divergence apparaît depuis le Business Plan en vigueur;
- (F) l'emprunt ou l'appel de fonds (autre qu'intra-groupe)(que ce soit une garantie portant sur une propriété ou des actifs de la Société), tout refinancement de Prêt (y compris et non seulement le prêt reflété par le Financement Senior) ou la demande de refinancement de tout prêt (autre qu'intra-groupe) ou encore la mise en place de toute hypothèque, charge, gage ou autre charges relatives aux affaires ou aux actifs de la Société ou de toute autre part concernée ici, ou encore toute variation relatives aux Prêts, et nonobstant toute disposition contraire présente dans les Statuts, ni Devon ni aucun de ses Affiliés ne sera obligé de fournir de garantie relative à tout financement;
- (G) la conclusion de contrats de type dérivés, les contrats de change, de swaps, d'options ou d'instruments financiers similaires par la Société, sauf ce qui est expressément prévu dans le Business Plan en vigueur;
- (H) l'accord ou la garantie de tout prêt ou d'avance (autre qu'intragroupe) ou encore l'approbation de toute garantie, indemnité, crédit ou sûreté ou encore tout accord rendant exécutoire ce qui précède, sous réserve de ce qui est expressément prévu par le Business Plan en vigueur;

(I) toute aliénation de l'Immeuble, de toute autre propriété, ou tout autre titre relatif à l'Immeuble et qui n'est pas expressément prévu par le Business Plan en vigueur;

(J) toute acquisition ou cession par les Sociétés JV de tout actif matériel, de toute propriété immobilière, de tout titre détenu dans l'Immeuble ou de toute partie matérielle, qui n'est pas expressément prévu par le Business Plan en vigueur;

(K) toute acquisition, cession ou souscription de parts sociales, titres ou tout autre intérêt dans la Société ou dans toute autre société, la formation de toute filiale, la participation dans (ou la cession de tout intérêt dans) tout partenariat, joint-venture ou participation aux bénéficiaires autre que ceux expressément prévu par le Business Plan en vigueur;

(L) la consolidation, la subdivision ou l'altération de tous droits attachés à tout capital social, le rachat par la Société de ses propres parts sociales, la réduction de capital social, la capitalisation de tout montant inscrit au crédit de toute réserve ou encore la réorganisation de capital social de la Société, tel qu'il est expressément prévu par le Business Plan en vigueur;

(M) l'engagement ou la promesse de toute fusion, scission, regroupement d'entreprises, consolidation, reconstruction, refinancement ou réorganisation ou transfert de tout ou partie des actifs de la Société;

(N) l'approbation d'une couverture d'assurance que doit posséder la Société et de toute demande d'assurance ou le règlement de l'assurance par la Société, tel qu'il est expressément prévu par le Business Plan en vigueur;

(O) l'admission de tout nouveau détenteur de parts sociales au sein de la Société;

(P) tout changement, extension ou limitation de la nature ou de la portée des affaires ou de l'objet social de la Société ou encore l'établissement ou l'acquisition de toute nouvelle affaire;

(Q) toute action considérée ultra vires pour l'objet de la Société;

(R) toute approbation, variation ou cessation (autrement que conformément à ses termes) de ces Statuts, tout Prêts d'Associés, Accord de Gestion des Biens, tout Accord de Gestion de l'Immeuble et tout Accord de Gestion de Développement (ou un de ces équivalents);

(S) la poursuite, la défense ou le règlement de tout contentieux, arbitrage ou recours administratif, de toute réclamation ou poursuite (autre que ceux couverts par assurance ou qui ne dépassent pas EUR 200.000,00 et le recouvrement des dettes individuelles ne dépassant pas EUR 200.000,00 dans le cadre normal des activités et étant prévu que les Associés soient avisés de telles réclamations et de tels recouvrements);

(T) tout changement des documents organisationnels ou statuts de la Société, le changement de régime légal ou fiscal ou encore le changement de territoire de formation de la Société;

(U) toute action qui peut raisonnablement être attendue comme constituant un défaut matériel en vertu d'un accord matériel selon lequel la Société est partie ou en vertu duquel tout actif de la Société est lié ou affecté;

(V) la création de tout comité du Conseil de Gérance en vue de modifier la taille du Conseil de Gérance ou tout comité auquel il assiste ou pour lequel il change la composition;

(W) l'octroi ou le retrait de toute procuration ou de pouvoir similaire autre que ceux habituellement d'application dans le cadre normal des activités;

(X) la nomination ou la révocation d'employés ainsi que l'octroi de tout service ou accords de consultance ainsi que toutes altérations matérielles des termes au sein de tels accords, à chaque fois que la dépense est supérieure à EUR 100.000 par an.

(Y) La mise en place ou la modification de tout régime de retraite;

(Z) L'embauche ou le licenciement, la modification salariale, l'octroi d'indemnité de départ pour un gérant ou un directeur de la Société;

(AA) Les changements relatifs aux paiements de tous frais ou dépenses accordées aux Gérant, tel qu'il est expressément prévu par le Business Plan en vigueur;

(BB) La création de toute option d'achat de part sociale, bonus ou autre moyen d'incitation;

(CC) La déclaration ou le paiement de tout dividende, autres distributions ou rendement de capital, tout paiement d'intérêt ou remboursement de Prêts d'Associés, autrement que sur base de ce qui est prévu à l'article 14.1;

(DD) Un premier appel public à l'épargne ou la cotation des participations de la Société;

(EE) La nomination ou le rejet de conseil juridique, auditeurs, comptables, conseillers fiscaux, courtiers, consultants ou assureurs, autres que ceux repris dans le Business Plan en vigueur;

(FF) L'adoption des comptes annuels et des budgets ainsi que tout changement y afférant;

(GG) A moins qu'il n'en soit prévu autrement par la loi, la procédure relative à une faillite, une dissolution, une liquidation ou les procédures de redressement judiciaire (ou toute autre procédures similaires), concernant la Société;

(HH) L'octroi à toute personne du droit de nommer tout gérant ou directeur de la Société;

(II) Tout changement du nom ou de la forme légale de la Société;

(JJ) Tout changement au sein des politiques et principes comptables, choix fiscaux, statuts fiscaux ou conventions, année sociale de la Société, autrement que ce qui est requis par la loi ou afin de se conformer à toute norme comptable ou standard;

(KK) La sélection est la nomination d'un expert dont la mission est d'évaluer l'Immeuble (autre que la sélection d'un Evalueur en application du Pacte d'Associés);

(LL) Excepté ce qui est prévu dans le Business Plan, toute entrée en vigueur, renouvellement, modification, renonciation aux droits en question, application des droits concernés, approbation ou consentement ou cessation de (i) toute transaction entre la Société et un Affilié d'un Associé (ii) tout accord d'une durée excédant une (1) année qui ne peut se terminer qu'avec un préavis d'un mois sans pénalité ou d'une prime de plus de EUR 100.000,00;

(MM) L'entrée en vigueur, la modification ou la cessation des contrats de bail en rapport avec l'Immeuble;

(NN) Paiement de tout frais envers un Associé ou envers l'un de ses Affiliés;

(OO) La nomination ou le licenciement d'un Gestionnaire de l'Immeuble;

(PP) L'acquisition de toute propriété ou d'actif matériel (autre que l'Immeuble); et

(QQ) (i) l'accord de la Société de toute modification de la Clause Saturn, (ii) l'accord par la Société de toute lettre de renonciation soumise à Saturn Elektro-Handelsgesellschaft mbH (qui aurait été au préalable négociée avec et approuvée par la Société), (iii) la confirmation par la Société qu'elle est satisfaite avec le risque que la Clause Saturn est suffisamment nuancée, dans chacun des cas en relation avec les dispositions de la clause 7.1(a)(ii)(y) du Pacte d'Associés.

(RR) Convenir de faire l'une ou l'autre action ci-dessus.

(x) Sous réserve des dispositions de l'article 8.2(b)(ix), le Conseil de Gérance, sans le Consentement des Associés, accomplira toute action requise pour refinancer (ou autrement se conformer aux termes ou éviter une défaillance sous-jacente) le Financement Senior ou le financement d'une autre personne tierce.

(c) Si les Associés ne sont pas en mesure de prendre une décision à l'unanimité en ce qui concerne une Matière de Blocage (une «Situation de Blocage»), alors la Matière de Blocage sera reportée pour une période de 20 Jours Ouvrables. Au dernier jour ou avant l'écoulement de la période des 20 Jours Ouvrables, les Associés conviendront d'une seconde réunion afin de reconsidérer la Matière de Blocage (la «Réunion de Blocage»). Si les Associés, agissant raisonnablement et de bonne foi et au regard du dernier Business Plan de la Société adopté, ne sont pas en mesure de prendre une décision à l'unanimité en ce qui concerne cette Matière de Blocage au cours de cette Réunion de Blocage, alors un tel Associé pourra, dans les 10 Jours Ouvrables suivant la date d'une telle Réunion de Blocage, émettre un avis écrit (un «Avis de Blocage») aux autres Associés qui déclarent qu'une Situation de Blocage est apparue et identifient l'objet de la Matière de Blocage. Si l'Avis de Blocage est délivré après l'écoulement de trois années à compter de la date ci-dessus (la «Date de Blocage»), alors les dispositions du Pacte d'Associés sont applicables.

(d) Si une Situation de Blocage est apparue, la Matière de Blocage en question devra être considérée comme n'ayant pas été approuvée (qu'un Avis de Blocage ait été délivré avant ou après la Date de Blocage et qu'un Associé ait ou non délivré un Avis de Disposition en vertu du Pacte d'Associés). Si la Situation de Blocage concerne l'approbation annuelle du Business Plan, le précédent Business Plan demeurera en vigueur pour l'année suivante et les valeurs devront être ajustées en fonction de l'indice des prix à la consommation allemand en vigueur à ce moment.

8.3 Gestion

(a) En vertu de l'article 8.2, la gestion, le contrôle et toute opération de la Société et d'autres Sociétés JV, la formulation et l'exécution d'affaires et la politique d'investissement seront exclusivement confiées au Conseil de Gérance d'une telle Société JV, et ce même Conseil de Gérance exercera tous les pouvoirs nécessaires et suffisants pour l'accomplissement des objets de la Société (ou des autres Sociétés JV, le cas échéant) au nom et pour le compte de la Société (ou d'autres Sociétés JV, le cas échéant), en application des présents Statuts.

(b) Les Gérants agiront en application des Règles de Gestion telles que définies dans le Pacte d'Associés.

(c) La mort ou la démission d'un Gérant, pour quelque raison que ce soit, n'entraînera pas la dissolution de la Société ou de toute autre Société JV.

(d) Le ou les Gérant(s) n'engagera(-ont) pas, en raison de sa/leur position, toute responsabilité personnelle relative aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Ils sont uniquement considérés comme étant des agents autorisés et sont par conséquent uniquement responsables de l'exécution de son/leur mandat.

(e) Sauf les cas prévus dans ces Statuts, aucun Associé n'aura le droit de, et aucun Associé ne pourra prendre part à la gestion ou aux affaires de la Société, ni lors de tout événement durant lesquels aucun Associé n'aura le pouvoir d'agir ou d'impliquer la Société dans n'importe quelle voie que ce soit à moins que ce type de pouvoir ne lui soit accordé par le Conseil de Gérance.

(f) Nonobstant ce qui est prévu dans les présents Statuts, un Associé ne sera pas obligé de s'abstenir d'approuver ou de désapprouver toute matière soumise au Consentement des Associés en raison d'un intérêt (ou d'un conflit d'intérêt) d'un tel Associé (ou tout Affilié, le cas échéant) dans une telle matière.

(g) Chaque Associé est d'accord, sauf disposition expresse contraire et dans la limite de la loi applicable, à ce que l'approbation de toute Matière Réservée telle que prévue dans ces Statuts soit opposable à chaque Associé et qu'elle ait le même effet juridique que l'accord de chaque Associé en relation avec cette action.

8.4 Business Plan

(a) Le Conseil de Gérance gèrera la Société en vertu du Business Plan.

(b) Avant le 1^{er} décembre de chaque année, le Conseil de Gérance distribuera un projet de Business Plan pour l'année suivante aux Associés pour approbation et, s'ils l'estiment dans ce sens, approuveront celui-ci au 15 décembre. Si les Associés ne tombent pas d'accord quant à la mise à jour du Business Plan, alors un tel échec sera considéré comme étant une Matière de Blocage.

9. Représentation de la société. Sous réserve des dispositions prévues par la Loi Luxembourgeoise et les présents Statuts, les personnes suivantes sont autorisées à représenter et/ou engager la Société:

9.1 Tout Gérant A avec un Gérant B;

9.2 Toute personne à qui le pouvoir aura été délégué en conformité avec l'article 10.

10. Agent des gérants. Tout gérant, peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées et détermine les pouvoirs, responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de représentation de la Société ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

11. Résolutions des associés.

11.1 Tout Associé dispose d'un vote pour chaque action qu'il détient.

11.2 Les Résolutions des Associés sont valablement prises seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent.

11.3 Une assemblée des Associés peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation, soit par écrit ou lors de la dite assemblée en personne ou par représentant autorisé.

11.4 Un Associé pourra être représenté à une assemblée des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

11.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, les Résolutions des Associés pourront être prises par écrit et non en assemblée, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte exact des résolutions et des décisions à adopter et donne son vote par écrit.

12. Exercice social.

12.1 L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

13. Distribution des parts.

13.1 A moins qu'il n'en soit prévu autrement par les présents Statuts, du bénéfice net, déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pour cent seront prélevés et alloués à la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent du capital nominal de la Société.

14. Distribution des produits nets.

14.1 Les distributions seront uniquement effectuées en vertu de cet article 14.

14.2 Distribution des Produits Nets

(a) La Distribution des Produits Nets devra être opérée comme suit et dès que possible suivant la vente de tout Immeuble ou de l'Entité Immobilière ou de tout autre actif par toute Société JV et à tout autre moment pouvant être déterminé par les Gérants. Pour cela, l'ordre suivant devra être respecté (que cela soit distribué via la Société ou la Société Finance):

Tout d'abord, le paiement de tout Intérêt Défaillant et ensuite le remboursement des Prêts Défaillants;

Deuxièmement, 100% pari passu en faveur de Devon et de Catalyst au prorata de leur Participation dans la Société, jusqu'à ce que Devon perçoive un IRR égal à 10% sur ses Apports;

Troisièmement, 85 % pari passu en faveur de Devon et de Catalyst au prorata de leur Participation dans la Société et 15% en faveur de Catalyst comme mesure incitative, jusqu'à ce que Devon perçoive un IRR égal à 15% sur ses Apports; et

Ensuite, 80% pari passu en faveur de Devon et Catalyst au prorata de leur Participation dans la Société et 20% en faveur de Catalyst comme mesure incitative.

Les paiements visés aux deuxièmement, troisièmement et ensuite ci-dessus seront effectués en tant que paiement d'intérêt sur les Prêts d'Associés et/ou en tant que remboursements des Prêts d'Associés (dans chaque cas pari passu entre les Prêts d'Associés détenus par Devon et Catalyst), et/ou des dividendes ou d'autres distributions en faveur de Devon et Catalyst, en tenant compte à chaque fois des termes prévus dans les Prêts d'Associés et dans tous les cas, tel qu'il est déterminé par le Conseil de Gérance.

(b) Afin de lever toute ambiguïté, toute ou une partie des indemnités à verser à Catalyst ou au Gestionnaire de Biens (y compris les Frais d'Acquisition de Catalyst et les Frais du Gestionnaire de Biens) ne seront pas soumises aux distributions reprises dans les dispositions de cet article 15.1.

14.3 Distribution de Cession Simulée

(a) Si Devon acquiert tous les Titres de Catalyst en vertu des dispositions du Pacte d'Associés, l'IRR sera calculé, accepté et déterminé (le cas échéant), en concordance avec l'article 14.4, prévoyant que (pour les besoins du calcul de

l'IRR), les Associés seront traités comme ayant reçus leur part de Distribution de Cession Simulée à la date correspondant à 20 Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Disposition. Le calcul de l'IRR devra mentionner les distributions des Produits Nets que chaque Associé est présumé recevoir en vertu de l'article 14.1.

(b) Une fois l'IRR et la distribution des Produits Nets acceptée ou déterminée en vertu des articles 14.1, 14.2, 14.3 et 14.4, la Société devra verser à Catalyst (ou devra assurer qu'une des autres Sociétés JV rémunère Catalyst), le montant qui aurait été obtenu à partir de la cascade décrite à l'article 14.1.

(c) Pour les besoins de cet article 14.3, une «Distribution de Cession Simulée» correspondra aux montants que les Associés auraient perçus lors de la vente de l'Immeuble c'est-à-dire la Valeur de l'Immeuble correspondante, la Valeur Révisée de l'Immeuble ou la Valeur Finale de l'Immeuble (le cas échéant), les procédures relatives à une telle vente ont été employées afin de s'acquitter de toutes obligations (présentes et futures, actuelles et éventuelles, cumulées à la date correspondant à 20 Jours Ouvrables après la date de l'Avis de Disposition) relatives aux Sociétés JV, et les produits restant seront distribués aux Associés en vertu de l'article 14.1 (à chaque fois immédiatement avant le transfert des Titres de Catalyst à Devon en vertu des dispositions du Pacte d'Associés (le cas échéant)).

14.4 Calcul de l'IRR

(a) Catalyst préparera et présentera à Devon son calcul de l'IRR (i) sur chaque distribution faite à un Associé et (ii) en application de l'article 14.3.

(b) Devon reverra le calcul de l'IRR (et, dans le cas de l'article 14.3, la distribution des Produits Nets) tel que prévu par Catalyst et notifiera Catalyst par écrit dans les 20 Jours Ouvrables de la date à laquelle de délivrance qui définit si oui ou non il accepte un tel calcul de l'IRR (un «Avis en Réponse»). Catalyst s'assurera que Devon accorde sans délai l'accès à toute information complémentaire dont Devon ferait la demande et ainsi permette à Catalyst de pouvoir prendre sa décision. Devon notifiera alors Catalyst dans les 15 Jours Ouvrables de toute demande d'information complémentaire. Si Devon ne renvoie pas d'Avis de Réponse à Catalyst dans la période de 20 Jours Ouvrables après la délivrance du calcul de l'IRR par Catalyst, alors Devon sera considéré comme ayant accepté le calcul de l'IRR.

(c) Si Devon délivre un Avis de Réponse énonçant qu'il n'accepte pas le calcul de l'IRR de Catalyst, alors les Associés disposeront d'une période de 10 Jours Ouvrables durant laquelle, en agissant raisonnablement et de bonne foi, ils tenteront d'aboutir à un accord concernant ledit calcul de l'IRR. Si le calcul de l'IRR n'est toujours pas convenus entre les Associés à l'issue de ces 10 jours Ouvrables, alors chaque Associé pourra faire référence de la matière à l'Expert Indépendant dans le but d'aboutir à un accord en vertu du Pacte d'Associés.

15. Dissolution - Liquidation - Distributions finales.

15.1 Dissolution

(a) La Société sera dissoute, et ses affaires seront définitivement dissoutes pour les raisons suivantes:

(i) la décision du Conseil de Gérance d'après le consentement unanime des Gérants, de dissoudre la Société au moment où l'Immeuble et tout autre bien immobilier détenus par les Sociétés JV ont été chacun vendus ou transférés, ou

(ii) la fin de l'existence légale du dernier Associé de la Société ou encore la survenance de tout autre événement ayant pour effet de clôturer l'actionnariat ininterrompu du dernier Associé de la Société au sein de la Société, à moins que cette dernière ne continue à exister sans être dissoute d'une façon admise par ces Statuts ou encore par la loi en vigueur.

Jusqu'à la survenance de tout événement ayant pour effet pour le dernier Associé de la Société de cesser d'être Associé de la Société dans les limites autorisées par la loi applicable, le représentant d'un tel Associé sera alors autorisé et devra, dans les 90 Jours Ouvrables suivant la survenance de l'évènement ayant pour effet de terminer l'actionnariat ininterrompu d'un tel Associé au sein de la Société, adhérer par écrit (A) à la continuation de la Société et (B) à la nomination d'un représentant, d'un prête-nom ou d'un mandataire, le cas échéant, en tant qu'Associé suppléant de la Société, qui sera effectif au moment de la survenance de l'évènement ayant pour effet de terminer l'actionnariat ininterrompu d'un tel Associé au sein de la Société.

15.2 Liquidation

Lorsque la Société est dissoute, les affaires et la propriété de la Société devront être dissoutes et liquidées en vertu d'un Consentement d'Associé ou, dans le cas d'un événement de dissolution décrit dans l'article 15.1, par un administrateur chargé de dissoudre tel qu'il peut en être approuvé par Consentement d'Associé (les Associés concernés sont désignés ci-après comme «Liquidateur»). Le Liquidateur fera de gros efforts afin de réduire les coûts et tout autre élément équivalent aux actifs de la Société; lesquels seront alors jugés par le Liquidateur comme étant vendables, sous réserve d'obtenir une juste valeur pour de tels actifs, tenant compte des incidences fiscales et légales.

15.3 Distributions Finales

Endéans 90 Jours Ouvrables après la date effective de la dissolution de la Société, les actifs de la Société seront distribués selon la manière et l'ordre suivant:

(a) Aura lieu tout d'abord le paiement des dépenses relatives à la liquidation et à la dissolution de la Société;

(b) Ensuite, il s'agira de payer tous les créanciers de la Société, autre que les Associés, soit par paiement, soit en faisant une provision raisonnable;

(c) établir des réserves, relatives aux montants déterminés par Consentement d'Associé ou par un tel Liquidateur, palier à d'autres obligations de la Société; et

(d) toutes les autres créances de la Société seront traitées et distribuées en vertu des dispositions de l'article 14 de ces Statuts.

16. Définitions. Lorsqu'ils sont utilisés dans ces Statuts, les termes suivants ont le sens indiqué ci-dessous, étant entendu que toute expression juridique pour toute action, recours, méthode de procédure judiciaire, document juridique, statut juridique, tribunal, fonctionnaire ou de toute notion juridique de chose sont à l'égard de toute juridiction compétente réputés inclure ce qui se rapproche le plus de cette juridiction pour le terme juridique utilisé dans les présentes:

Accord de Gestion de Développement	a le sens qui lui est donné dans l'Accord de Gestion des Biens;
Accord de Gestion des Biens	désigne l'accord de gestion de biens, par et entre l'Entité Immobilière et le Gestionnaire de Biens signé la date d'Achèvement;
Accord de Gestion de l'Immeuble	a le sens qui lui est conféré dans l'Accord de Gestion des Biens;
Achèvement	désigne la date d'achèvement telle que définie dans le Pacte d'Associés;
Affilié	par rapport à une personne, tout autre personne qui, directement ou indirectement par un ou plusieurs intermédiaires, contrôle ou est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la première personne, qui afin de lever toute ambiguïté, comprendra toute entité gérée par toute autre personne. Pour les besoins de la présente définition, «contrôle» d'une personne désigne le pouvoir, directement ou indirectement, soit de (i) voter la majorité des titres avec le pouvoir de vote ordinaire pour la nomination des gérants ou directeurs de ladite personne ou (ii) diriger ou engager la direction de la gérance et des politiques de ladite personne, que ce soit par contrat ou autrement; prévoyant cependant que: (a) aucune personne (X) ne sera traitée comme étant sous le contrôle de Devon simplement en raison du fait qu'une personne qui contrôle Devon soit un des directeurs de X; et (b) aucune Société JV ne sera traitée comme étant contrôlée par chaque Associé. Afin de lever toute ambiguïté, le Gestionnaire de Biens sera traité en tant qu'Affilié de Catalyst;
Apport en Capital Initial de Catalyst	désigne tout apport effectué par Catalyst envers la Société à la date ou avant la Date de Calcul;
Apport en Capital Initial de Devon	désigne tout apport effectué par Devon à la Société à la date ou avant la Date de Calcul;
Apports	désigne le total des Apports Initiaux en Capital, les Prêts d'Associés Initiaux et les Apports Supplémentaires;
Apports d'Associés	désigne la somme de l'Apport Initial et des Apports Supplémentaires;
Apports Initiaux	désigne la somme des Apports Initiaux en Capital et des Prêts d'Associés Initiaux;
Apports Initiaux en Capital	désigne l'Apport en Capital Initial de Catalyst ensemble avec l'Apport en Capital Initial de Devon;
Apports Supplémentaires	désigne tout apport supplémentaire devant être effectué par Catalyst et Devon en application du Pacte d'Associés;
Associés	désigne Catalyst et Devon et un «Associé» l'un d'eux;
Avis de Blocage	a le sens qui lui est donné à l'article 8.2(c);
Avis de Disposition	a le sens qui lui est donné dans les dispositions du Pacte d'Associés;
Avis en Réponse	a le sens qui lui est conféré à l'article 14.4(b);
Business Plan	désigne le business plan annuel et le budget approuvé par les Associés concernant l'Immeuble, indiquant tous les paiements à Catalyst et aux Affiliés, le Business Plan initial restera attaché au Pacte d'Associés, tel qu'amendé ou modifié à tout moment, en vertu des dispositions prévues dans le Pacte d'Associés;
Catalyst	désigne Holdco 2 Citygate S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 180.152;
Conseil de Gérance ou Conseil	désigne le conseil de Gérance de la Société (ou, le cas échéant, de toute autre Société JV) de temps en temps;
Consentement des Associés	désigne l'approbation unanime d'une Matière Réservée par les Associés;
Date de Blocage	a le sens qui lui est donné à l'article 8.2(c);
Date de Calcul	désigne la date du 13 septembre 2013;
Devon	désigne une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg,

	Grand- Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 180.099;
Entité Immobilière	désigne Fachmarktzentrum Falder/Auf dem Buring GmbH & Co. KG (dont la dénomination sera change en PropCo Kerpen GmbH & Co. KG);
Expert Indépendant	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés;
Financement Senior	désigne tout crédit devant être effectué au profit de l'Entité Immobilière par une banque externe;
Firme Indépendante	désigne Jones Lang LaSalle, Savills, CBRE, Real Estate Advisory Group, Cushman & Wakefield et Knight Frank, ou l'une de ces firmes tel qu'agréé de temps en temps par les Associés;
Frais d'Acquisition de Catalyst	désigne tout frais d'acquisition payé à Catalyst Capital GmbH ou à l'un de ses Affiliés par l'Entité Immobilière d'un montant de EUR 300.000,00, hors TVA;
Frais du Gestionnaire de Biens	désigne tous les frais et paiements relatifs ou payés en vertu de l'Accord de Gestion des Biens;
Gérant A	désigne un Gérant A de la Société (ou, le cas échéant, toute autre Société JV) sélectionné en vue d'une nomination par Catalyst de temps en temps et en vertu de l'article 8;
Gérant B	désigne un Gérant B de la Société (ou, le cas échéant, toute autre Société JV) sélectionné en vue d'une nomination par Devon de temps en temps et en vertu de l'article 8;
Gérant en Conflit	désigne, à l'égard d'une Matière Conflictuelle, chacun des Gérants désignés par l'Associé envers qui une Matière Conflictuelle s'applique;
Gérant Non-Conflictuel	désigne, en ce qui concerne une Matière Conflictuelle, chacun des Gérants désignés par l'Associé auquel s'applique une Matière Conflictuelle;
Gérants	désigne les gérants de la Société (ou, le cas échéant, tout gérant de l'autre Société JV), de temps en temps;
Gérant Commandité	Signifie Propco Kerpen Verwaltungs GmbH;
Gestionnaire de Biens	désigne Catalyst Capital GmbH;
Gestionnaire de l'Immeuble	désigne un prestataire de service tiers à la Société, sous la direction du Gestionnaire de Biens, nommé en vertu de l'Accord de Gestion des Immeubles;
Immeuble	désigne la propriété située au Fachmarktzentrum Falde/Auf dem Buring located in city of Kerpen en Allemagne, immatriculé au land register of district court of Kerpen dossier no. 2046, détenu par l'Entité Immobilière;
Impact Matériel	désigne: (i) toute sorte de coûts pouvant résulter des coûts d'opérations totaux (sous-entendu les frais d'exploitation annuels budgétisés, sans compter les intérêts et les frais bancaires) repris dans le Business Plan en vigueur dépassant plus de 10%; ou (ii) toutes dépenses en capital supérieures au plus de (x) EUR 25.000,00 et (y) 10% du montant annuel budgétisé dans le Business Plan en vigueur;
Intérêt Défaillant	désigne le montant des intérêts à payer sur tout Prêt Défaillant;
IRR	désigne, à l'égard d'un Associé, le taux d'actualisation annuel (calculé en ayant la fonction XIRR dans Microsoft Excel) qui résulte d'une valeur actuelle nette égale à zéro lorsqu'un tel taux d'actualisation est appliqué (i) aux Apports des Associés envers les Sociétés, en tant que sortie, et (ii) toutes distributions périodiques (y compris, sans limitation, toutes les distributions effectuées en vertu de l'article 14) par la Société à un tel Associé, en tant qu'entrée. Le taux d'actualisation annuel sera calculé sur base du nombre actuel de jours écoulés sur une base de 365 ou 366 jours à l'année, le cas échéant, en utilisant un rendement composé annuel (afin de lever toute ambiguïté et au moment d'effectuer de tels calculs, les dates devant être indiquées seront celles auxquelles les distributions en espèces seront effectuées). Chaque calcul du taux d'actualisation annuel pour (i) les Apports en Capitaux Initiaux de Devon seront déterminés à compter de la Date de Calcul et (ii) tous Apports Supplémentaires de Devon sera déterminé à compter de la date à laquelle la Contribution Supplémentaire de Devon est effectuée. Tous calculs du taux d'actualisation annuel seront effectués en vertu des dispositions de l'article 14.4. Afin de lever toute ambiguïté, les flux de trésorerie découlant d'un Prêt Défaillant ne seront pas considérées comme étant des distributions, ni ne seront incluses dans le calcul des distributions, pour les besoins du calcul du taux d'actualisation annuel;

Jour Ouvrable	désigne un jour ou des jours (sauf un samedi ou un dimanche) où les banques du Royaume-Uni, du Luxembourg et des Îles Vierges britanniques sont ouvertes pour affaires;
Liquidateur	a le sens qui lui est conféré à l'article 15.2;
Matière Conflictuelle	désigne tout sujet en relation avec (A) un litige entre la Société d'une part et tout Associé ou l'une de ses Sociétés Affiliées d'autre part ou (B) la conclusion de tout accord (autre que le Pacte d'Associés et tout accord de prêt avec une des Sociétés envers qui les deux Associés sont parties) entre la Société d'une part et l'un de ses Associés ou de ses Sociétés Affiliées d'autre part et toute opération en relation avec ledit accord, toutefois toujours à la condition que les modifications du Business Plan ne puissent pas être considérées comme une Matière Conflictuelle;
Matière de Blocage	désigne l'une des Matières Réservées;
Matières Réservées	a le sens qui lui est conféré à l'article 8.2(ix);
Pacte d'Associés	désigne tout pacte d'associés conclu avec la Société;
Partie Tierce	désigne, en ce qui concerne tout Associé, toute personne qui n'est pas un Affilié de Devon ou Catalyst;
Pourcentage de la Société	désigne, à l'égard de Catalyst, le Pourcentage de Partage de Catalyst et, à l'égard de Devon, le Pourcentage de Partage de Devon;
Pourcentage de Partage de Catalyst	désigne le pourcentage d'intérêts de Catalyst dans la Société, étant égal à 2%;
Pourcentage de Partage de Devon	désigne le pourcentage d'intérêts de Devon dans la Société, étant égal à 98%;
Prêt	désigne tout financement, autre que les Prêts d'Associés, conclus entre la Société et/ou garanti par l'Immeuble;
Prêt Défaillant	a le sens qui lui est donné dans le Pacte d'Associés;
Prêts d'Associé Initiaux de Catalyst	désigne tout prêt garanti par Catalyst à la Société à la date ou avant la Date de Calcul;
Prêts d'Associés	désigne ensemble les Prêts d'Associés Initiaux ainsi que les Prêts d'Associés Supplémentaires;
Prêts d'Associés Initiaux	désigne le Prêt d'Associés Initial de Catalyst ensemble avec le Prêt d'Associés Initial de Devon;
Prêts d'Associés Initiaux de Devon	désigne tout prêt garanti par Devon à la Société à la date ou avant la Date de Calcul;
Prêts d'Associés Supplémentaires	désigne tous prêts, de préférence sous forme de prêts convertibles avec participation aux bénéficiaires, effectués par Catalyst ou Devon en faveur de la Société et suivant les Prêts d'Associés Initiaux sauf les Prêts Défaillants;
Produits Immobilisés	désigne (A) le numéraire ou autre contrepartie reçue par la Société ou par la Société Finance (y compris les intérêts sur acomptes provisionnels une fois reçus) résultant de (i) toute vente, échange, abandon, saisie, remboursement d'assurance, condamnation, vente de servitude ou autre transaction similaire relative à toute propriété de la Société ou de la Société Finance, (ii) tout financement ou refinancement relatif à toute propriété de la Société ou de la Société Finance, (iii) toute libération de réserves, et (iv) toute autre transaction qui, en vertu des principes comptables généralement acceptés, sera traitée comme un événement sur capital, dans chaque cas inférieur à (B) tout montant en numéraire s'appliquant (i) au paiement de tous les frais courants et dépenses relative à l'Immeuble ou toute Société JV mise en place par des Apports Supplémentaires, (ii) le remboursement de la dette de la Société ou de la Société Finance requis d'après les termes de tout endettement de la Société ou de la Société Finance; et (iii) l'établissement de réserves (qui renvoi aux réserves établies à partir d'un appel de capital plutôt que via des flux de trésorerie). Produits Immobilisés désigne également ce qui est perçu par une des autres Sociétés JV dans la mesure où cela est perçu par la Société ou par la Société Finance comme des dividendes ou des distributions ou encore comme retour sur capital ou principal sur liquidation ou autre;
Produits Nets	désigne la somme des (x) Produits Immobilisés plus (y) Produits Non- Immobilisés;
Produits Non-Immobilisés	désigne (x) d'espèces ou toute autre rémunération perçue par la Société ou par la Société Finance autre que les Produits Immobilisés, moins (y) d'espèces appliqués à l'établissement ou augmenté des réserves de la Société ou par la Société Finance tel qu'approuvé par les Gérants, moins (z) tous frais administratifs, en ce qui concerne

Société JV	la Société ou la Société Finance. Les "Produits Non-Immobilisés" désignent également ce qui précède et qui sont reçus par toute autre Sociétés JV et sont reçus par la Société en tant que dividendes, distributions, retour sur capital, au principal ou autre; désigne l'une des Sociétés, la Société Finance, l'Associé Commandité et l'Entité Immobilière et «Sociétés JV» sera interprété en conséquence;
Sociétés Société Finance	signifie la Société et la Société Finance; Finance Kerpen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 22, Rue Goethe, L-1637 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 189.437;
Refinancement d'Urgence	Vise les cas où (a) les Associés déterminent par la voix du Consentement des Associés, que la Société ou l'Entité Immobilière requiert des financements additionnels ou (b) que la Société ou l'Entité Immobilière requiert des financements additionnels de façon à refinancer (ou d'autre part se conformer aux termes ou encore éviter la survenance de tout défaut) le Financement Senior ou tout autre financement provenant d'une partie tierce.
Règles de Gestion	désigne les règles de gestion telles qu'elles sont décrites dans le Pacte d'Associés;
Réunion de Blocage	a le sens qui lui est donné à l'article 8.2(c);
Situation de Blocage	a le sens qui lui est donné à l'article 8.2(c);
Statuts	désigne les statuts de constitution de la Société, datés ou d'une date proche à celle-ci-présente, tels qu'amendés, modifiés, rajoutés ou refondus à tout moment, en fonction du contexte;
Titres	désigne toute part sociale, Prêt d'Associé, Prêt Défaillant, sûretés, créances, titre ou autres droits dans la Société ou dans la Société Finance;
Transfert	désigne toute vente, transfert, attribution, nantissement, hypothèque, inscription hypothécaire, garantie d'un intérêt de sûreté ou autre disposition directe ou indirecte ou hypothèque d'un titre (y compris, sans limitation, par effet de loi) ou d'actes le cas échéant. Les termes «Cédant», «Cessionnaire», «Cédé» et toute autre forme du mot "Transfert" auront des sens corrélatifs;
TVA	désigne la taxe imposée par la Sixième Directive des Communautés Européennes et toute législation nationale transposant cette directive ensemble avec les législations supplémentaires; et
Valeur Finale de l'Immeuble	A le sens qui lui est conféré dans les dispositions du Pacte d'Associés.

17. Interprétation et loi Luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) une société inclut la référence à toute société, corporation ou autre corps sociétaire ou autre entité légale, sous tous ses aspects et peu importe la manière dont celles-ci ont été constituées ou établies.

(b) une «filiale» d'une société ou d'une corporation inclut la référence à toute société ou corporation:

(i) contrôlée directement ou indirectement par la première société ou corporation;

(ii) dont plus de la moitié du capital social libéré est détenu en propriété, directement ou indirectement, par la première société ou corporation; ou

(iii) qui est une filiale ou une autre filiale de la première société ou corporation référencée comme telle,

Et, pour ce qui vient d'être cité, une société ou une corporation sera traitée comme étant contrôlée par une autre si cette autre société ou corporation a le pouvoir, directement ou indirectement, de (i) voter une majorité de titres pourvus d'un pouvoir de droit de vote ordinaire pour la nomination de ses gérants ou directeurs ou (ii) diriger ou d'influer sur la direction de ses méthodes de gérances et ses politiques, que ce soit par contrat ou par toute autre chose.

(c) une personne inclut la référence à toute personne, firme, société, gouvernement, état ou agence d'état ou toute joint-venture, association, partenariat, conseil d'entreprise ou corps représentatifs des salariés (qu'il existe ou non une personnalité légale séparée).

17.1.2 Lorsque dans ces Statuts, un terme français est mis en italique ou en italique entouré de parenthèses et suivant un terme anglais et qu'il y a une incohérence entre la version française et anglaise, le sens donné à la version française prévaudra.

17.1.3 Les références aux «EUR» et «euro» renvoient à la monnaie unique des états membres de l'Union Européenne adoptée suivant un Règlement du Conseil de l'Europe (CE) No. 974/98.

17.1.4 Les expressions «provoqueront» ou «procureront» ou toute autre expression similaire seront entendues comme une obligation de porte fort, mais également en tant que garantie par la partie concernée par l'exécution et le moment opportun pour toutes les actions, accords et obligations devant être accomplies par ses Affiliés en vertu de ces Statuts.

17.1.5 Les mots «ci-présents», «présent», «ci-après» et les mots dont le sens est similaire, lorsqu'ils sont utilisés dans ces Statuts, feront référence à ces Statuts dans leur ensemble et non par rapport à une disposition particulière desdits Statuts.

17.1.6 Toutes les périodes référencées dans les présents Statuts, à moins qu'il n'en soit prévu autrement, devront se compter en jours. Un «jour» se définit en une période de 24 heures débutant et se terminant à minuit. De telles périodes débuteront à minuit du Jour Ouvrable suivant l'évènement déclencheur et se termineront à minuit suivant la date d'expiration, à moins que cette date ne tombe pas un Jour Ouvrable, auquel cas, la date d'expiration sera postposée au Jour Ouvrable suivant.

17.1.7 Si une période se doit d'être calculée en mois ou en années, la période débutera alors à minuit au jour durant lequel l'évènement marquant se déroule et se terminera à minuit précédant l'anniversaire mensuel ou annuel de l'évènement marquant («de quantième à veille de quantième»).

17.1.8 Les titres et entêtes repris dans ces Statuts sont uniquement insérés en vue de faciliter la lecture desdits Statuts et n'expriment en rien une influence d'interprétation de la part des Associés. Ils ne seront en aucun cas tenus pour compte dans l'interprétation de ces Statuts.

17.1.9 Dans ces Statuts et à moins qu'il n'en soit prévu autrement, toute référence à un article est une référence à un article de ces Statuts.

17.1.10 Les mots de langage anglais utilisés dans les Statuts ont pour but de décrire les concepts légaux luxembourgeois uniquement et les conséquences de l'utilisation de ces mots en droit anglais ou en tout autre droit étranger ne sera en aucun cas prise en considération.

17.1.11 Toute référence à des concepts légaux luxembourgeois devront, lorsque sont visées des juridictions autres que celles du Luxembourg, être réputées entendre tout concept qui, au sein de cette juridiction, se rapproche le plus du concept légal luxembourgeois.

17.1.12 Selon le principe de l'ejusdem generis, la règle d'interprétation ne s'appliquera pas aux présents Statuts. De façon générale, les mots communs ne devraient pas être interprétés de façon à réduire leur signification les précédant ou suivi par les mots faisant référence à une classe plus large d'actes, de matières ou de choses ou d'exemples tombant sous le sens général des mots. Toute phrase introduites par le terme «autre», «y compris», «comprenant» et «en particulier» ou toute autre expression similaire sera considérée comme illustrative et ne limitera en aucun cas le sens des mots les précédents.

17.2 En sus de ces Statuts, la Société est également gouvernée par les dispositions applicables en vertu de la Loi Luxembourgeoise.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des parties comparantes, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, la mandataire des parties comparantes a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SCULTEUR, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 03 novembre 2014. Relation: EAC/2014/14730. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014176932/1394.

(140202514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Jarden Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 32.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 169.285.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176961/10.

(140203055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Jarden Lux Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 36.000,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.067.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176960/10.

(140203053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

IREF Art-Invest KoelnTurm Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 163.929.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique de la Société prises en date du 14 novembre 2014 que le siège social de la société a été transféré du 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg au 9A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

IREF Art-Invest Koeln Turm Services

Référence de publication: 2014176954/13.

(140203009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Jarden Lux Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 152.080.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176959/10.

(140203054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 novembre 2014.

Immotion S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, 3, Zone Industrielle Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 92.418.

L'an deux mille quatorze, le trois novembre.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Jeannot COLBETT, employé privé, né le 7 février 1974 à Luxembourg, demeurant à L-8211 Mamer, 13, route d'Arlon; et

2.- Madame Emma COLBETT-MULLER, retraitée, née le 20 mai 1939 à Kalkesbach (Commune de Berdorf), demeurant à L-7312 Mullendorf, 1, rue des Champs.

ici représentés par Madame Cristiana VALENT, employée, ayant son domicile professionnel à Junglinster, en vertu de deux procurations lui délivrées, lesquelles après avoir signées «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexées aux présentes.

Lesquels comparants ont, agissant ès-dites qualités, requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée «IMMOTION S.à r.l.», avec siège social à L-1219 Luxembourg, 3A, rue Beaumont, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 92418, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 27 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 420 du 17 avril 2003 et dont les statuts ont été modifiés

en dernier lieu, suivant acte reçu en date du 5 mars 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 820 du 24 avril 2005.

- Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

- Que les parties comparantes sont les seules et uniques associées de ladite société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale constate que Monsieur Jeannot COLBETT, préqualifié, est devenu le propriétaire des soixante-quinze (75) parts sociales originaires détenues par Madame Emma COLBETT-MULLER en date du 30 juin 2014.

Cette transmission de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et les dorénavant associés la considère comme dûment signifiée à la société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le susdit cessionnaire est le propriétaire des parts sociales lui transmis à partir du jour de la transmission.

Deuxième résolution

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.»

Troisième résolution

L'assemblée générale a décidé de transférer le siège social de L-4384 Ehlerange, Zone Industrielle, Zare Ouest, et de modifier en conséquence le premier alinéa de l'article cinq (5) des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5. (premier alinéa).** Le siège social est établi dans la Commune Sanem."

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société sont évalués à la somme de 850,- EUR.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Cristiana VALENT, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 06 novembre 2014. Relation GRE/2014/4353. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014176199/54.

(140201401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Impri+, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7257 Helmsange, 1-3, Milewee.

R.C.S. Luxembourg B 61.844.

L'an deux mille quatorze,

le sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«GTMD», une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit français établie et ayant son siège social à Chemin de Magny - Les Domaines de Prêles, F-01280 Prevevin Moens, immatriculée auprès du Registre des Sociétés à Bourg-en-Bresse (France), sous le numéro B 484 993 852,

ici représentée par:

Monsieur Jean-Jacques SCHERER, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Prevevin Moens (France), le 03 novembre 2014,

laquelle, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement.

Laquelle partie comparante, agissant en sa qualité de seul et unique associé (l'«Associé») de la société «IMPRI+, S.à r.l.» (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

au capital social souscrit de DOUZE MILLE TROIS CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE EUROS et SOIXANTE-HUIT CENTS (12'394,68 EUR), divisé en cinq cents (500) parts sociales,

constituée, suivant acte notarié dressé le 25 novembre 1997, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») en date du 03 mars 1998, sous le numéro 131 et page 6266.

Les statuts de la Société ne furent depuis lors jamais modifiés.

La Société est inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B sous le numéro 61 844, prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la Ville de Luxembourg vers la Commune de Walferdange et DECIDE de fixer sa nouvelle adresse au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange.

Deuxième résolution

Afin de refléter ce transfert de siège social, l'Associé DECIDE de modifier en conséquence l'article TROIS (3), première phrase des statuts de la Société, laquelle première phrase du même article TROIS (3) aura désormais la teneur suivante:

Art. 3. (première phrase). «Le siège de la société est établi dans la commune de Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg.»

DONT ACTE, fait et passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, au nouveau siège social de la Société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, le mandataire de la partie comparante prémentionnée a signé avec Nous le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J.J. SCHERER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 novembre 2014. Relation: EAC/2014/15178. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014176200/46.

(140201346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

**Fideom Luxembourg Trust, Société à responsabilité limitée,
(anc. SBG Expertise).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.

R.C.S. Luxembourg B 161.475.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés, dans leur version abrégée, au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg conformément à l'art. 79(1) de la loi du 19/12/2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Windhoff, le 13 novembre 2014.

Un mandataire

Référence de publication: 2014176099/12.

(140202333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

**Rhapsody International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Rhapsody International S.à r.l.).**

Siège social: L-5408 Bous, 60, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 135.047.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of October,
Before Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette,

THERE APPEARED

Rhapsody International Inc., a Delaware corporation with registered office at 2711 Centerville Road (Suite 400), Wilmington, DE - 19808, United States, registered with the Delaware Division of Corporations under file number 4395 819,

represented by Eamonn McDonald, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 28 August 2014.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall stay attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Who declared and requested the notary to state:

1) that Rhapsody International Inc., prenamed, is the sole shareholder of Rhapsody International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 135.047, incorporated by a deed of Maître Paul Frieders, notary residing in Luxembourg, on 6 December 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 281 of 2 February 2008 (the "Company").

2) that the capital of the Company is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each;

3) after this had been set forth, the above named shareholder, representing the whole corporate capital, has decided to take the following resolutions in conformity with the agenda of the meeting:

First resolution

The sole shareholder decides to transfer the registered office of the Company from 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, to 60, Rue de Luxembourg, L-5408 Bous, with effect on 15 August 2014.

Second resolution

The sole shareholder decides, subsequently, to replace the first paragraph of article 3 of the articles of association of the Company with the following two paragraphs:

“ **Art. 3.** The registered office of the company is established in the municipality of Bous, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office may be transferred within the municipality of Bous by decision of the board of managers.”

Third resolution

The sole shareholder decides to amend the second paragraph of article 11 of the articles of association of the Company so as to be worded as follows:

“Meetings of the board of managers shall exclusively be held in the Grand Duchy of Luxembourg and are quorate if a majority of members are physically present in the Grand Duchy of Luxembourg. The decisions of the board of managers shall be taken by the majority of the managers present or represented.”

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, on request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing party, known to the undersigned notary by name, Christian name, civil status and residence, the said representative of the appearing party signed together with us the notary, the present original deed.

Follows the french version:

L'an deux mille quatorze, le treize octobre,

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

A COMPARU

Rhapsody International Inc., une société du Delaware ayant son siège social au 2711 Centerville Road (Suite 400), Wilmington, DE - 19808, Etats-Unis, immatriculée auprès du Delaware Division of Corporations sous le numéro 4395 819,

représentée par Eamonn McDonald, juriste, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 28 août 2014.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Lequel comparant a déclaré et a prié le notaire d'acter:

1) que Rhapsody International Inc., préqualifiée, est l'associé unique de Rhapsody International S.à r.l., une société à responsabilité limitée immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135.047, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 6 décembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 281 du 2 février 2008 (la "Société").

2) que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500 EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1 EUR) chacune;

3) après ce qui a été exposé, l'associé unique nommé ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social, a décidé de prendre les résolutions suivantes, conformément à l'ordre du jour:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 60, Rue de Luxembourg, L-5408 Bous, avec effet au 15 août 2014.

Deuxième résolution

L'associé unique décide, en conséquence, de remplacer le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société par les deux paragraphes suivants:

“ **Art. 3.** La Société a son siège social dans la commune de Bous, Grand-Duché de Luxembourg.

Le siège social pourra être transféré dans la commune de Bous par décision du conseil de gérance.”

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le deuxième paragraphe de l'article 11 des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

“Les réunions du conseil de gérance devront être tenues exclusivement au Grand-Duché de Luxembourg et le conseil ne peut délibérer ni agir que si la majorité de ses membres est présente physiquement au Grand-Duché de Luxembourg. Toutes les résolutions du conseil de gérance doivent être adoptées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.”

Le notaire instrumentaire, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, à la demande de cette même partie comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Lecture de l'acte ayant été faite au représentant de la partie comparante, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état civil et demeure, ledit représentant de la partie comparante a signé avec nous notaire, le présent acte.

Signé: McDonald, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 octobre 2014. Relation: EAC/2014/13982. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2014176439/91.

(140201903) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 96.750,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 164.578.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of November,

Before Us Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 81,375.-,

registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg) (RCS) under number B 164578 (the Company) and incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary dated 4 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Memorial) N° 3094 of 16 December 2011, whose articles of association (the Articles) have been amended several times and for the last time by a deed of the undersigned notary dated 3 January 2014, published in the Mémorial N° 615 of 8 March 2014

THERE APPEARED:

i. Lone Star Capital Investments S.à r.l, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 42,612,250.- and registered with the RCS under number B 91796 (LSCI),

hereby represented by Ms. Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a power of attorney, given in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg on 6 November 2014, and

ii. Star Gate Holding, an exempt company incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criqueet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands (Star Gate),

hereby represented by Valérie Fagnant, employee, with professional address in Bertrange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given in Tokyo on 6 November 2014,

(LSCI and Star Gate being hereinafter collectively referred to as the Shareholders)

The proxies, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated here above, request the undersigned notary to record that:

I. all of the 651 (six hundred fifty-one) shares, having a par value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) and representing the entire share capital of the Company of EUR 81,375.- (eighty-one thousand three hundred seventy-five euro) are duly represented at the Meeting, which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items of the agenda, here below reproduced;

II. the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 15,375.- (fifteen thousand three hundred seventy-five euro) in order to increase the current capital from its current amount of EUR 81,375.- (eighty-one thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 96,750.- (ninety-six thousand seven hundred fifty euro) by the creation and issue of 123 (one hundred twenty-three) new ordinary shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each (the New Shares); subscription and payment of the New Shares by LSCI by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 15,424.77 (fifteen thousand four hundred twenty-four euro and seventy-seven cents) which shall be allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 15,375.- (fifteen thousand three hundred seventy-five euro) and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 49.77 (forty-nine euro and seventy-seven cents).

2) As a consequence, amendment of the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association as follows to reflect the share capital increase proposed above:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 96,750.- (ninety-six thousand seven hundred fifty euro), represented by (i) 773 (seven hundred seventy-three) ordinary shares and (ii) 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five) each.”

3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes proposed above with power and authority to the independent manager of the Company and/or any employee of LSCI, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to the performance of any formalities in connection therewith.

III. the Shareholders take the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 15,375.- (fifteen thousand three hundred seventy-five euro)

so as to raise it from its current amount of EUR 81,375.- (eighty-one thousand three hundred seventy-five euro) to an amount of EUR 96,750.- (ninety-six thousand seven hundred fifty euro)

by the creation and issue of 123 (one hundred twenty-three) New Shares, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five euro) each, in consideration of a contribution in cash by the LSCI of an aggregate amount of EUR 15,424.77 (fifteen thousand four hundred twenty-four euro and seventy-seven cents).

Subscription - Payment

LSCI, represented as stated above, declared to subscribe for 123 (one hundred twenty-three) New Shares with a nominal value of one hundred twenty-five euro (EUR 125.-) per share and to make payment in full for such New Shares by a contribution in cash for a total subscription amount of EUR 15,424.77 (fifteen thousand four hundred twenty-four euro and seventy-seven cents) which is allocated (a) to the share capital of the Company for an amount of EUR 15,375.- (fifteen thousand three hundred seventy-five euro) and (b) to the share premium account of the Company for an amount of EUR 49.77 (forty-nine euro and seventy-seven cents). All the 123 (one hundred twenty-three) New Shares issued are therefore fully subscribed and paid up in cash by LSCI so that the amount of EUR 15,424.77 (fifteen thousand four hundred twenty-four euro and seventy-seven cents) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the above-resolved share capital increase, LSCI now holds 773 (seven hundred seventy-three) ordinary shares and Star Gate still holds 1 (one) preferred share, in the share capital of the Company.

Second resolution

As a consequence of the first resolution, the Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 6 of the Company's articles of association, which English version shall be henceforth reworded as follows:

“ **Art. 6. Subscribed capital.** The Company’s subscribed share capital is fixed at EUR 96,750.- (ninety-six thousand seven hundred fifty euro), represented by (i) 773 (seven hundred seventy-three) ordinary shares and (ii) 1 (one) preferred share, having a nominal value of EUR 125.- (one hundred twenty-five) each.”

Third resolution

The Shareholders resolve to amend the share register of the Company in order to reflect the changes resolved above and hereby empower and authorise the independent manager of the Company and/or any employee of LSCI, to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company (i) to the registration of the New Shares in the share register of the Company and (ii) to any formalities in connection therewith.

Nothing else being on the agenda, the meeting is closed.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French translation. At the request of the appearing parties and in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated to the proxyholder of the appearing parties, said person appearing signed with Us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L’an deux mille quatorze, le sept novembre.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg

s’est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l’Assemblée) des associés de LSREF2 Star Gate Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social à l’Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 81.375,- et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 164578 (la Société),

constituée le 4 novembre 2011 par un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) - N° 3094 du 16 décembre 2011, lesquels statuts (les Statuts) ont été modifiés plusieurs fois, et pour la dernière fois le 3 janvier 2014 en vertu d’un acte du notaire soussigné, publié au Mémorial - N° 615 du 8 mars 2014.

ONT COMPARU:

i. Lone Star Capital Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à l’Atrium Business Park-Vitrum, 33, rue du Puits Romain, L-8070 Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 42.612.250,- et immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg (RCS) sous le numéro B 91796 (LSCI),

ici représentée par Mme Valérie Fagnant, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg le 6 novembre 2014,

ii. Star Gate Holding, une société exemptée constituée et établie sous le droit des Iles Cayman, ayant son siège social à Codan Trust Company (Cayman) Limited, Century Yard, Criquet Square, Hutchins Drive, PO Box 2681 GT, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans (Star Gate),

ici représentée par Mme Valérie Fagnant, salariée, ayant son adresse professionnelle à Bertrange, Grand Duché de Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Tokyo, le 6 novembre 2014,

(LSCI et Star Gate étant collectivement désignés ci-après comme les Associés)

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire resteront annexées au présent acte pour être enregistrées en même temps auprès des autorités compétentes.

Les Associés, tels que représentés ci-dessus, demandent au notaire instrumentaire d’acter que:

I. la totalité des 651 (six cent cinquante-et-une) parts sociales représentant la totalité du capital social de la Société d’un montant de EUR 81.375,- (quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros) sont dûment représentées à l’Assemblée, qui se trouve dès lors dûment constituée et peut délibérer sur les points de l’ordre du jour reproduits ci-dessous;

II. l’ordre du jour de l’Assemblée est reproduit ci-dessous:

1) Augmentation du capital social de la Société d’un montant de EUR 15.375,- (quinze mille trois cent soixante-quinze euros) afin d’augmenter le capital social de son montant actuel de EUR 81.375,- (quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 96.750,- (quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante euros) par voie de création et d’émission de 123 (cent vingt-trois) nouvelles parts sociales ordinaires, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»); souscription et paiement des Nouvelles Parts Sociales par LSCI par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 15.424,77 (quinze mille quatre cent vingt-quatre euro et soixante-dix-sept cents) qui sera alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR

15.375,- (quinze mille trois cent soixante-quinze euros) et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 49.77 (quarante-neuf euros et soixante-dix-sept cents).

2) En conséquence, modification du premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société comme suit afin de refléter l'augmentation de capital proposée ci-dessus:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 96.750,- (quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante euros) représenté par (i) 773 (sept cent soixante-treize) parts sociales ordinaires et (ii) 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

3) Modification du registre de parts sociales de la Société de façon à refléter les changements proposés ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés au gérant indépendant de la Société et/ou à tout employé de LSCL, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société et (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

III. les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de EUR 15.375,- (quinze mille trois cent soixante-quinze euros)

afin de le porter de son montant actuel de EUR 81.375,- (quatre-vingt-un mille trois cent soixante-quinze euros) à un montant de EUR 96.750,- (quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante euros)

par la création et l'émission de 123 (cent vingt-trois) Nouvelles Parts Sociales, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune, en contrepartie d'un apport en numéraire de l'Associé d'un montant total de EUR 15.424,77 (quinze mille quatre cent vingt-quatre euros et soixante-dix-sept cents).

Souscription - Paiement

LSCL, représentée comme indiqué ci avant, a déclaré souscrire 123 (cent vingt-trois) Nouvelles Parts Sociales d'une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) par part sociale et libérer intégralement ces Nouvelles Parts Sociales souscrites par un apport en numéraire pour un montant total de souscription de EUR 15.424,77 (quinze mille quatre cent vingt-quatre euros et soixante-dix-sept cents) qui est alloué (a) au capital social de la Société pour un montant de EUR 15.375,- (quinze mille trois cent soixante-quinze euros) et (b) au compte de prime d'émission de la Société pour un montant de EUR 49.77 (quarante-neuf euros et soixante-dix-sept cents).

L'ensemble des 123 (cent vingt-trois) Nouvelles Parts Sociales émises sont donc intégralement souscrites et libérées en numéraire par l'Associé, de sorte que la somme de EUR 15.424,77 (quinze mille quatre cent vingt-quatre euros et soixante-dix-sept cents) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à l'augmentation de capital décidée ci-dessus, l'Associé détient maintenant 773 (sept cent soixante-treize) parts sociales ordinaires de la Société.

Deuxième résolution

Suite à la première résolution, les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 6 des statuts de la Société, dont la version française aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6. Capital Social Souscrit.** Le capital social est fixé à EUR 96.750,- (quatre-vingt-seize mille sept cent cinquante euros) représenté par (i) 773 (sept cent soixante-treize) parts sociales ordinaires et (ii) 1 (une) part sociale préférentielle, ayant une valeur nominale de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.»

Troisième résolution

Les Associés décident de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements effectués ci-dessus et mandate et autorise par la présente le gérant indépendant de la Société et/ou tout employé de LSCL, afin d'effectuer, par sa seule signature, pour le compte de la Société, (i) l'inscription de l'émission des Nouvelles Parts Sociales dans le registre de parts sociales de la Société ainsi que (ii) la réalisation de toute formalité en relation avec ce point.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée est clôturée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que les parties comparantes l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête des parties comparantes, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. Fagnant et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 novembre 2014. LAC/2014/52845. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176283/195.

(140202261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Isola Lux, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4280 Esch-sur-Alzette, 7, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg F 10.166.

— STATUTS

Entre les soussignés:

- Mario Leoni, 64 boulevard Prince Henri, L-4280 Esch-sur-Alzette, gérant de commerce de nationalité italienne
- Masse Sylla, 69 rue Michel, L- 3656 Kayl, salariée de nationalité sénégalaise
- Kin Jill Agostini, 69 rue Miclel, L-3656 Kayl, salariée de nationalité luxembourgeoise

et toutes celles ou ceux qui deviendront membres par la suite, est constituée une association sans but lucratif régie par la loi du 21 avril 1928, telle qu'elle a été modifiée, et par les présents statuts.

I. Dénomination, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. L'association porte la dénomination «Isola Lux» association sans but lucratif.

Art. 2. L'association a pour objet:

1- de regrouper des personnes de toutes nationalités désireuses de collaborer de manière générale à des activités culturelles, sportives et de co-développement.

2- de promouvoir des activités favorisant la connaissance du Grand-Duché de Luxembourg et des cultures des pays d'origine des associés en général;

Art. 3. L'association poursuit son action dans une stricte indépendance politique, idéologique et religieuse.

Art. 4. L'association a son siège social à Esch-sur-Alzette. Le siège social peut être transféré par simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de l'association est illimitée.

II. Exercice social

Art. 6. L'exercice social coïncide avec l'année civile.

III. Membres

Art. 7. Les membres, dont le nombre ne peut être inférieur à trois, sont admis par délibération du conseil d'administration à la suite d'une demande formulée de manière écrite ou verbale.

Art. 8. Les membres s'engagent à respecter le principe et l'objet de l'association, ainsi que les décisions de l'assemblée générale et du conseil d'administration.

Art. 9. Les membres ont la faculté de se retirer à tout moment de l'association après envoi de leur démission écrite au conseil d'administration. Est réputé démissionnaire après le délai de 3 mois à compter du jour de l'échéance tout membre refusant de payer la cotisation lui incombant.

Art. 10. Les membres peuvent être exclus de l'association si, d'une manière quelconque, ils portent gravement atteinte aux intérêts de l'association. À partir de la proposition d'exclusion formulée par le conseil d'administration, jusqu'à la décision définitive de l'assemblée générale statuant à la majorité des deux tiers des voix, le membre dont l'exclusion est envisagée, est suspendu de plein droit de ses fonctions sociales.

Art. 11. La liste des membres est complétée chaque année par l'indication des modifications qui se sont produites et ce au 31 décembre.

IV. Cotisations

Art. 12. Les membres fondateurs, de même que tout nouveau membre de l'Association, seront tenus de payer une cotisation annuelle dont le montant est fixé par l'assemblée générale. Le montant de cette cotisation annuelle ne peut être supérieur à 100 euro.

Art. 13. L'associé démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fonds social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations versées.

V. Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale, qui se compose de tous les membres, est convoquée par le conseil d'administration régulièrement une fois par an, et, extraordinairement, chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou qu'un cinquième des membres le demande par écrit en proposant un ordre du jour au conseil d'administration.

Art. 15. La convocation se fait au moins 15 jours avant la date fixée pour l'assemblée générale, moyennant courrier postale ou électronique devant mentionner l'ordre du jour proposé.

Art. 16. Toute proposition écrite signée d'un vingtième au moins des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour. Aucune décision ne peut être prise sur un objet n'y figurant pas.

Art. 17. L'assemblée générale doit obligatoirement délibérer sur les objets suivants:

- la modification des statuts et règlement interne;
- la nomination et révocation des administrateurs et des éventuels réviseurs de caisse;
- l'approbation des budgets et comptes;
- la dissolution de l'association;
- l'exclusion d'un membre.

Art. 18. Tous les associés ont un droit de vote égal dans l'assemblée générale et les résolutions sont prises à majorité absolue des voix sous réserve des dispositions de l'article 26. Un membre ne peut représenter qu'un seul autre membre empêché.

Art. 19. Les résolutions de l'assemblée générale, signées par deux membres du conseil d'administration, sont portées à la connaissance des membres et tiers éventuels par voie postale ou électronique. Elles sont conservées dans un registre au siège de l'association pouvant être notamment consulté sur demande préalable par les associés et tiers éventuels.

VI. Administration

Art. 20. L'association est gérée par un conseil d'administration composé entre 3 et 6 membres, élus à la majorité simple des voix. La durée de leur mandat est de 3 ans.

Les décisions du conseil d'administration sont prises de manière collégiale. Il désigne notamment parmi ses membres un président et un trésorier.

Art. 21. Le conseil d'administration se réunit sur convocation de son président chaque fois que les intérêts de l'association l'exigent ou à la demande de deux tiers de ses membres. Il ne peut valablement délibérer que si 2/3 de ses membres au moins sont présents ou représentés. Toute décision est prise à la majorité absolue des voix.

Art. 22. Le conseil d'administration gère les affaires de l'association et la représente dans tous les actes judiciaires et extrajudiciaires. Pour que l'association soit valablement engagée à l'égard de ceux-ci, 2 signatures de membres en fonction sont nécessaires.

Toutefois, la gestion journalière des affaires de l'association peut être déléguée par le conseil d'administration, à l'exclusion de tous autres pouvoirs, soit à un associé, soit à un tiers.

Art. 23. Le conseil d'administration soumet annuellement à l'approbation de l'assemblée générale le rapport d'activités, les comptes de l'exercice écoulé et le budget du prochain exercice.

Art. 24. Toutes les fonctions exercées dans les organes de l'association ont un caractère bénévole et sont exclusives de toute rémunération.

Art. 25. Les ressources de l'association comprennent notamment:

- les cotisations des membres,
- l'autofinancement
- les subsides et subventions,
- les dons ou legs en sa faveur autorisés dans les conditions de l'article 16 de la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

VII. Modification des statuts, dissolution et liquidation

Art. 26. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications aux statuts ou la dissolution de l'association que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit les deux tiers des membres. Aucune modification aux statuts ou dissolution ne peut être adoptée qu'à la majorité des deux tiers des voix.

Si les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés à la première réunion, une seconde réunion peut être convoquée qui pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents; mais, dans ce cas, la décision sera soumise à l'homologation du tribunal civil.

Toutefois, si la modification aux statuts porte sur l'un des objets en vue desquels l'association s'est constituée, ces règles sont modifiées comme suit:

- a) la seconde assemblée ne sera valablement constituée que si la moitié au moins de ses membres sont présents ou représentés;
- b) la décision n'est admise dans l'une ou dans l'autre assemblée, que si elle est votée à la majorité des trois quarts des voix;
- c) si, dans la seconde assemblée, les deux tiers des membres ne sont pas présents ou représentés, la décision devra être homologuée par le tribunal civil.

Art. 27. En cas de dissolution de l'association, son patrimoine sera affecté, après liquidation du passif, à une association ayant des buts similaires.

VIII. Dispositions finales

Art. 28. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les comparants déclarent expressément se soumettre aux dispositions de la loi du 21 avril 1928, telle que modifiée, ainsi qu'à l'éventuel règlement interne en vigueur.

Ainsi fait à Esch-sur-Alzette, le 14/10/14.

Signatures

Les membres fondateurs

Référence de publication: 2014176191/114.

(140201649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Traiteur-Lux Evénements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9968 Lausdorn, Maison 2.

R.C.S. Luxembourg B 167.303.

L'an deux mille quatorze, le dixième jour du mois de novembre.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Emile GLODT, commerçant, né le 5 août 1969 à Zell Im Wiesental (Allemagne), demeurant à L-9972 Lieler, 19, Beim Weiher.

I.- Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'acter qu'il est le seul et unique associé de la société «Traiteur-Lux Evénements S.à r.l.», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-9094 Ettelbruck, 1, rue Tschiderer, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.303, constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER de résidence à Luxembourg, en date du 15 février 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 989 du 17 avril 2012, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant à l'associé unique prénommé.

III. L'associé unique prénommé représentant l'intégralité du capital social s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a pris les résolutions suivantes, qu'il a demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-9094 Ettelbruck, 1, rue Tschiderer à L-9968 Lausdorn, 2, Maison et modification subséquente du premier alinéa 5.1. de l'article 5 des statuts de la Société;

2. Elargissement de l'objet social de la Société et modification subséquente de l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

Art. 2. Objet social. «La Société a pour objet social l'organisation d'événements en tous genres.

De plus, la Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et l'exploitation d'une auberge.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Modification du pouvoir de signature des gérants au niveau des statuts de la Société et modification correspondante du point 7.3.2 de l'article 7 des statuts de la Société;

4. Démission de Monsieur Jérôme CALLEEJW de son mandat du gérant technique de la Société;

5. Nomination de Monsieur Carlos Alexandre PEREIRA en tant que nouveau gérant technique de la Société;

6. Divers.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle L-9094 Ettelbruck, 1, rue Tschiderer à l'adresse suivante L-9968 Lausdorn, 2, Maison et de modifier en conséquence le premier alinéa 5.1 de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

Art. 5.

«5.1 Le siège de la Société est établi dans la commune de Clervaux.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide d'élargir l'objet social de la Société et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 2. «La Société a pour objet social l'organisation d'événements en tous genres.

De plus, la Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non alcooliques et l'exploitation d'une auberge.

Elle peut s'intéresser sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Troisième résolution

L'associé unique décide de modifier le pouvoir de signature des gérants au niveau des statuts de la Société et de modifier en conséquence le point 7.3.2 de l'article 7 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 7. Le point 7.3.2

«La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature de son gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.»

Quatrième résolution

L'associé unique prend connaissance et accepte la démission du gérant technique en fonction de la Société, à savoir Monsieur Jérôme CALLEEJW, cuisinier, né le 21 décembre 1978 à Charleroi (Belgique), demeurant à B-4791 Burg-Reuland, 7, Gröfflingen, de son mandat de gérant technique avec effet immédiat.

L'associé unique décide de lui donner décharge pour l'exercice de son mandat.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Carlos Alexandre PEREIRA, cuisinier, né le 26 février 1971 à Rio de Janeiro (Brésil), de nationalité portugaise, demeurant à L-9968 Lausdorn, Maison, 2 (Luxembourg) en tant que nouveau gérant technique de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille cent euros (EUR 1.100,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. GLODT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 11 novembre 2014. Relation: DIE/2014/14284. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 13 novembre 2014.

Référence de publication: 2014176542/97.

(140201757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Magna Carta S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8283 Kehlen, 12, rue de Nospelt.

R.C.S. Luxembourg B 166.507.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Magna Carta S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

FIDUCIAIRE DES P.M.E. SA

Référence de publication: 2014176301/12.

(140201907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

TeltCo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 15, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 190.343.

Extract of the resolutions taken by the Board of Directors on October 30, 2014

1st resolution:

The Board of Directors acknowledges the resignation of CRB CONSULTING S.à r.l., represented by Christophe BLONDEAU, as Director of the Company, with immediate effect.

The Board of Directors decides to co-opt as Director of the Company, with immediate effect, FFA REAL ESTATE LIMITED, a company registered in the Cayman Islands under number CT282606, with registered office at Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, KY1-1111, Cayman Islands, whose permanent representative is Mr. Georges ROMANOS BOU JAOUDE, Director, with address at One FFA Gate - Marfaa 128 Building, Foch Street, Beirut Central District, Beirut (Lebanon).

The co-opted Director will carry on the mandate of his predecessor which will lapse at the Annual General Shareholders' Meeting to be held in 2019.

2nd resolution:

The Board of Directors resolves to appoint as Chairman of the Board of Directors, with immediate effect and for the whole duration of its director's mandate in the Company, FFA REAL ESTATE LIMITED, represented by Mr. Georges ROMANOS BOU JAOUDE.

Suit la traduction française

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 30 octobre 2014

1^{ère} résolution:

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de CRB CONSULTING S.à r.l, représenté par Christophe BLONDEAU, comme Administrateur de la Société, avec effet immédiat.

Le Conseil d'Administration décide de coopter an poste d'Administrateur de la Société, FFA REAL ESTATE LIMITED, une société enregistrée aux Iles Caïmans sous le numéro CT282606, avec siège social à Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, KY1-1111, Iles Caïmans, ayant comme représentant permanent Mr. Georges ROMANOS BOU JAOUDE, Administrateur, avec adresse professionnelle au One FFA Gate -Marfaa 128 Building, Foch Street, Beirut Central District, Beyrouth (Liban).

L'administrateur coopté poursuivra le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de l'an 2019.

2^{ème} résolution:

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme Président du Conseil d'Administration, avec effet immédiat et pour toute la durée de son mandat d'administrateur dans la Société, FFA REAL ESTATE LIMITED, représenté par Mr. Georges ROMANOS BOU JAOUDE.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TeltCo S.A.

Référence de publication: 2014176537/40.

(140202091) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Uxa Group, Société Anonyme.

Siège social: L-9636 Pommerloch, 19, route de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 186.044.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Wiltz, le 13 novembre 2014.

Pour la société

Joëlle SCHWACHTGEN

Le notaire

Référence de publication: 2014176576/13.

(140202055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Verne Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.027,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.573.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176577/10.

(140201947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

Malabar Fund, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 151.891.

Suite à la démission de Mr. Rustom Jehangir, le conseil d'administration a co-opté avec effet au 7 novembre 2014, Mr. Aashit Shah, domicilié professionnellement à 8 Place du Molard, 1204 Genève en tant que membre du conseil d'administration de Malabar Fund et ce jusqu'à l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2014176302/12.

(140201379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.

4Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, rue de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 159.360.

Le bilan et l'annexe légale de l'exercice au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014176620/10.

(140201918) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 novembre 2014.
